



# GRANDIR À EYBENS



LE  
**GUIDE**  
POUR

LES PARENTS ET  
LEURS ENFANTS  
**de la naissance  
à l'âge adulte**



# Édito



“Eybens,  
une ville  
où il fait bon  
grandir”



**Le nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT) a été signé pour une durée de quatre ans en 2024.**

*Il permet d'articuler un grand nombre d'actions éducatives proposées dans le cadre des politiques de la Ville. Le logo Label éducation vous permettra d'identifier les activités intégrées au PEDT.*

Que serait une ville sans enfant, une ville où l'on n'entendrait ni la sonnerie de l'école, ni les rires dans les parcs et ni les traditionnelles représentations sportives ou culturelles de fin d'année ? Ce serait un bien triste tableau, car à n'en pas douter, les enfants sont le ciment de la vie de la commune.

S'il n'y a pas de plus beau projet que celui de donner la vie et d'éduquer un enfant, l'organisation de la vie familiale et la relation parents / enfants présentent de nombreux défis. C'est pourquoi il est du devoir de notre collectivité d'accompagner les enfants de tous âges et leurs familles à Eybens. Mais encore faut-il que les moyens qui sont mis à votre disposition soient connus de tous, parents, enfants, partenaires éducatifs. Vous trouverez dans ce guide, toutes les informations et contacts dont vous avez besoin pour que votre enfant puisse grandir et s'épanouir à Eybens.

Ce guide est né par la volonté et le travail du Réseau Éducation d'Eybens qui regroupe tous les acteurs du monde éducatif de notre ville. Nous souhaitons ici les remercier pour leur collaboration et leur engagement au service de la nouvelle génération.

**NICOLAS RICHARD,**  
*maire d'Eybens*

**ÉLODIE TAVERNE,**  
*adjointe à l'égalité des chances,  
l'enfance, la petite enfance*

## VOTRE ENFANT VIENT DE NAÎTRE

- 5 Quelles **démarches** accomplir ?
- 10 Accueil des **jeunes enfants**

## UNE SCOLARITÉ À EYBENS

- 16 À **l'école** (3-10 ans)
- 26 Au **collège**
- 28 Au **lycée**
- 31 Après **le bac**
- 33 Quelles **aides financières** pour la scolarité de mon enfant ?



## DES ACTIVITÉS TOUTE L'ANNÉE

- 41 Centre loisirs et culture : **mercredis** et **vacances scolaires**
- 44 Espace culturel **Odysée**
- 48 Des activités **associatives**
- 48 Des dispositifs **spécifiques**
- 51 Développer des **projets entre ados**
- 53 **Financer** les activités

## ÊTRE PARENT À EYBENS

- 55 **Échanger** avec d'autres parents, **partager** en famille
- 58 **La santé** de votre enfant
- 61 Votre enfant a des **difficultés sociales ou scolaires**
- 64 Votre enfant est porteur de **handicap**
- 68 Vous avez besoin d'**aide au quotidien**
- 69 **Accompagner** les familles
- 70 **Autres structures** d'accompagnement
- 72 **Sites ressources** nationaux et **numéros d'urgence**

# Votre enfant vient de naître

## Félicitation, vous êtes parent(s)!

Le guide Grandir à Eybens vous accompagne et vous guide pour ne rien manquer des démarches spécifiques à réaliser autour de la naissance de votre enfant. Dans ce chapitre, il est question d'administratif, de modes de garde et aussi d'accompagnement dans votre rôle de parent : une fois vos différents congés terminés, pensez à anticiper une solution de garde adaptée à vos besoins.



## 5 : QUELLES DÉMARCHES ACCOMPLIR ?

- 5 • Déclarer **la naissance** de votre enfant
- 6 • **Reconnaître** votre enfant
- 7 • Choix du **nom** de votre enfant
- 8 • **Démarches** complémentaires
- 9 • **Congés** liés à la naissance de l'enfant

## 10 : ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

- 10 • **Guichet** petite enfance
- 11 • Accueil **collectif**
- 11 • Crèche **familiale**
- 12 • Liste des **lieux d'accueil**
- 12 • **Assistant.e.s maternel.le.s** indépendant.e.s



# QUELLES DÉMARCHES ACCOMPLIR ?

## ✓ Déclarer la naissance de votre enfant

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant dans les 5 jours ouvrés\* qui suivent le jour de l'accouchement (ce dernier n'est donc pas compté dans le délai). Cette démarche peut être faite par l'un des parents, par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement.

La déclaration se fait à la mairie du lieu de naissance.

*\* Si le dernier jour de déclaration tombe sur un week-end ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui suit.*

### ! Pour effectuer la déclaration de naissance de votre enfant, vous avez besoin :

- **d'une attestation** du médecin ou de la sage-femme
- **des cartes d'identité** des parents
- **du livret de famille** si les parents en possèdent déjà un
- **de l'acte de reconnaissance** de l'enfant si celui-ci a été établi avant la naissance (si ce n'est pas le cas : d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- **de la déclaration de choix de nom** si les parents en font la démarche

**NB :** des règles spécifiques s'appliquent aux couples de femmes. Consulter [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



 [service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Rubrique "Particuliers" > Famille > Naissance > Déclaration de naissance

## ✓ Reconnaître votre enfant

Pour les couples mariés, l'établissement de la filiation est automatique pour les deux parents dès lors que le nom de chacun figure dans l'acte de naissance.

Pour les couples non mariés, le lien de filiation maternelle est établi automatiquement (le nom de la mère figure sur l'acte de naissance). En revanche, le lien de filiation de l'autre parent passe par la reconnaissance de l'enfant.

*\* Si le dernier jour de déclaration tombe sur un week-end ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui suit.*

### ! En pratique :

- **Quand ?** Avant la naissance, au moment de la déclaration de naissance, ou après celle-ci\*.
- **Où ?** Dans n'importe quelle mairie.
- **Documents nécessaires ?** Un justificatif d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

*\* Dans le cas où la reconnaissance se ferait après la déclaration de naissance, il est vivement conseillé d'apporter aussi l'acte de naissance et le livret de famille.*



## + D'INFOS

📍 [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

- **COUPLES MARIÉS** Rubrique "Particuliers" > Famille > Naissance > Présomption de paternité et lien avec l'enfant
  - **COUPLES NON MARIÉS** Rubrique "Particuliers" > Famille > Naissance > Reconnaissance d'un enfant
  - **AUTRE SITUATION** [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



## ✓ Choisir le nom de votre enfant

Il est possible de choisir le nom de votre enfant au moyen d'une déclaration commune de choix du nom. Cette déclaration se fait au moment de la déclaration de naissance de votre enfant.

### Quelles possibilités ?

- **Porter le nom du parent 1**
- **Porter le nom du parent 2**
- **Porter les noms des deux parents**  
(séparés d'un simple espace) dans la limite d'un nom de famille par parent.

### En l'absence de déclaration commune de choix du nom

- **Couples mariés :** votre enfant portera le nom du père.
- **Couples non mariés :** votre enfant portera, soit le nom de celui qui l'a reconnu en premier, soit le nom de son père lorsqu'il a été reconnu en même temps par ses deux parents.

*NB : Le choix du nom du premier enfant s'impose aux enfants suivants.*



 **service-public.fr**

Rubrique "Particuliers" > Papiers-Citoyenneté > Nom et prénom  
> Choix du nom de famille d'un enfant

## ✓ Démarches complémentaires

Suite à la naissance de votre enfant, vous devez effectuer d'autres démarches auprès de différents organismes.

### Assurance maladie

- **Sur internet : [ameli.fr](http://ameli.fr)**
- **Par téléphone au 36 46**
- **Par courrier adressé à votre caisse primaire d'assurance maladie**

Vous devrez ensuite mettre à jour votre carte vitale. Un rattachement aux cartes vitales des deux parents est recommandé.

### Complémentaire santé (mutuelle)

**Si les mutuelles sont différentes, cette démarche doit être faite par chaque parent.**

La liste des pièces à fournir est indiquée directement par votre mutuelle.

### Caisse des Allocations Familiales

**Vous pouvez effectuer la déclaration directement sur le site internet : [caf.fr](http://caf.fr)**

**Si vous relevez du régime agricole, cette déclaration se fait auprès de la MSA : [msa.fr](http://msa.fr).**

### Impôts sur le revenu

**Vous devez effectuer la déclaration directement sur le site internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) dans un délai de 60 jours.**

Cela permettra d'adapter votre taux de prélèvement. Selon les situations, cette déclaration doit être faite par l'un ou les deux parents.





## ✓ Congés liés à la naissance de l'enfant

### Congé maternité

**Si vous attendez votre premier ou deuxième enfant, votre congé maternité est d'une durée totale de 16 semaines\*.**

Il comprend le congé prénatal et postnatal, et peut être adapté à votre situation familiale, au déroulement de votre grossesse et aux conditions de naissance de votre enfant. Il convient de se renseigner auprès de la CPAM ou de consulter le site de l'assurance maladie.

*\* La durée de ce congé est allongée en cas de grossesse multiple ou au 3<sup>e</sup> enfant.*

### Congé paternité

**Le congé de naissance est de 3 jours ouvrés. La durée du congé paternité est de 25 jours\***, à prendre en une ou plusieurs fois, dans les 6 mois suivant la naissance. Il doit être demandé à l'employeur un mois avant le début du congé.

*\* En plus des 3 jours de congés de naissance.*

### Congé d'adoption

**La durée du congé d'adoption est de 16 semaines\*.**

Il peut être réparti entre les deux parents. L'adoption ouvre droit au congé parental d'éducation.

*\* La durée de ce congé est allongée en cas d'adoption multiple ou au 3<sup>e</sup> enfant.*

### Congé parental

À la suite d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant de moins de 16 ans, tout(e) salarié(e) peut bénéficier d'un congé parental d'éducation lui permettant d'interrompre ou de réduire son activité professionnelle pour élever cet enfant.



D'INFOS

 [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

Accueil > Droit du travail > Les absences pour maladie et congés pour événements familiaux

 [ameli.fr](http://ameli.fr)

# ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, les communes de Bresson, Eybens et Poizat se sont associées dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale. La mise en place d'un service unifié a modifié le mode d'accès aux services de la petite enfance selon les dispositions ci-dessous.

## ✔ Guichet petite enfance

Vous recherchez un mode de garde, le Guichet petite enfance vous accueille sur rendez-vous. Il vous renseignera sur tous les modes de gardes proposés sur votre ville de résidence.

### Il vous accompagnera :

- Dans la recherche d'un mode de garde individuel ou collectif
- Dans vos fonctions de parent-employeur d'une assistante maternelle si vous optez pour cette option.

## À EYBENS

**L'accueil de la petite enfance se fait dès l'âge de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.**

Quatre établissements gérés par la Ville accueillent les enfants, soit en accueil collectif, soit en accueil familial.  
Une trentaine d'assistantes maternelles indépendantes accueillent aussi les tout-petits.

### ❗ Modalités d'inscription :

Le Guichet petite enfance enregistre toutes les demandes d'inscription pour les structures d'accueil petite enfance gérées par la Ville, à partir du 4<sup>e</sup> mois de grossesse. Chaque demande est étudiée individuellement par une commission d'admission au printemps. Les modalités d'attribution des places sont à consulter sur [eybens.fr](http://eybens.fr)

## + D'INFOS

### ❗ Guichet petite enfance / Relais petite enfance

Pôle petite enfance - Le Jardin des couleurs • 2 place Michel de Montaigne - Eybens  
Permanence téléphonique le lundi de 12h30 à 14h30 • Tél. : 04 76 41 18 32 • Courriel : [infos-petite-enfance@eybens.fr](mailto:infos-petite-enfance@eybens.fr)  
Accueil sur rendez-vous : mardi 16h30-19h ; jeudi 17h-19h ; vendredi 13h-16h

## ✓ Accueil collectif

**Dans le cadre de l'accueil collectif, les tout-petits sont encadrés par des professionnel.le.s de la petite enfance (puériculteur.trice.s, éducateur.trice.s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent.e.s techniques, psychologues et pédiatres).**

Les enfants sont accueillis dans des locaux spécialement adaptés, qui respectent les règles d'hygiène et de sécurité, et où sont proposées des activités d'éveil. Les enfants en situation de handicap peuvent aussi être accueillis (voir partie dédiée dans le Guide). Des espaces de vie regroupent une quinzaine d'enfants, d'âges différents. Cela permet d'apprendre à faire ensemble et d'assimiler le respect mutuel.

Des ateliers spécifiques à chaque tranche d'âge sont aussi proposés. À Eybens, les accueils collectifs sont : la crèche P'tit Chose, le multi-accueil Jardin des Couleurs et le multi-accueil Tom Pouce. Des projets sont mis en place avec les écoles maternelles.



## ✓ Crèche familiale

**Les enfants sont accueillis au domicile d'assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s, recruté.e.s et rémunéré.e.s par la Ville. La crèche familiale d'Eybens regroupe des assistant.e.s maternel.le.s qui accueillent de 2 à 3 enfants à leur domicile.**

Une équipe de professionnels est en lien régulier avec elles : puériculteur.trice (directeur.trice), pédiatre, psychologue. Tous concourent à l'épanouissement de l'enfant et garantissent le respect de son rythme et de ses habitudes.

Votre enfant s'éveille à la vie en collectivité lors de demi-journées au multi-accueil Tom Pouce ou au Jardin des Couleurs. Il participe avec son assistant.e maternel.le aux animations collectives de la crèche familiale : éveil musical, psychomotricité, ateliers d'éveil, médiathèque...

## EN CHIFFRES

3  
ÉTABLISSEMENTS  
POUR 90  
PLACES

\* Les repas  
servis sont  
100 % bio

Repas  
cuisinés  
sur place\*

3  
JARDINS  
AMENAGÉS  
avec des jeux  
d'extérieur

## ✓ Liste des lieux d'accueil

Retrouvez les coordonnées des différents lieux d'accueil proposés à Eybens.

STRUCTURE	ADRESSE	TÉL.	TYPE D'ACCUEIL - HORAIRES
CRÈCHE FAMILIALE	10, place des Coulmes	04 76 24 52 33	Accueil des enfants 3, 4 ou 5 jours par semaine, ou à mi-temps
Accueil collectif MULTI-ACCUEIL LE JARDIN DES COULEURS	2, place Michel de Montaigne	04 76 41 18 30	Accueil des enfants à la journée ou à la demi-journée, 3, 4 ou 5 jours par semaine ou à mi-temps. <i>Horaires : du lundi au vendredi, de 8h à 18h.</i>
Accueil collectif MULTI-ACCUEIL TOM POUCE	2, allée de la Pra	04 76 24 22 78	Accueil des enfants à la journée ou à la demi-journée, 3, 4 ou 5 jours par semaine, ou à mi-temps <i>Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 18h. Mercredi de 8h à 12h30</i>
Accueil collectif CRÈCHE COLLECTIVE P'TIT CHOSE	48, avenue de Poisat	04 76 24 05 15	Accueil des enfants 3, 4 ou 5 jours par semaine, ou à mi-temps <i>Horaires : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h</i>

**NB :** La liste des assistant.e.s maternel.le.s est disponible au Guichet petite enfance. Une offre de crèches privées existe également sur la commune.

## ✓ Assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistant.e.s maternel.le.s qui sont directement employé.e.s par les parents. Un contrat est établi entre les deux parties. Le Guichet petite enfance peut vous accompagner dans cette démarche. Le Relais petite enfance propose des temps d'activités collectives pour les enfants accueillis par les assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s. Ces temps collectifs leur permettent de vivre un petit moment avec d'autres enfants et adultes, des temps d'éveil et d'expérimentations variés : dessin, musique, bibliothèque, motricité... Le Relais accompagne par ailleurs les assistant.e.s maternel.le.s et gardes à domicile dans leur profession, en leur proposant des temps d'échanges, de découverte et de formation.

## POUR VOUS ACCOMPAGNER



### Relais petite enfance

Le Relais petite enfance est un lieu d'information et d'accompagnement dans les communes de Bresson, Eybens et Poizat. Il enregistre les demandes de pré-inscriptions pour toutes les structures d'accueil petite enfance et accompagne les parents dans leur recherche d'un.e assistant.e maternel.le. ainsi que dans leur rôle de parents-employeurs.



- **Relais petite enfance (RPE) • 2 place Michel de Montaigne • Eybens**
- **Permanence téléphonique** le lundi de 12h30 et 14h30
- **Tél.** : 04 76 41 18 32 • **Courriel** : [infos-petite-enfance@eybens.fr](mailto:infos-petite-enfance@eybens.fr)
- **Accueil sur rendez-vous** : mardi 16h30-19h; jeudi 17h-19h; vendredi 13h-16h



### “Ricochet”, Lieu d'accueil enfants-parents (0-3 ans)

Lieu de rencontre, d'écoute, d'échange, de détente et de parole où sont accueillis les futurs parents, parents, grands-parents et enfants de moins de 4 ans. Gratuit, anonyme, sans inscription.

- **“Ricochet” • 2 place Michel de Montaigne • Eybens**
- **Tél.** : 04 76 60 76 07
- **Courriel** : [accueilmdh@eybens.fr](mailto:accueilmdh@eybens.fr)
- **Accueil libre et gratuit** : mercredi 9h-12h; jeudi 15h-18h

# Une scolarité à Eybens

## Le temps passe trop vite, non ?

Votre enfant fait déjà sa rentrée à l'école. Qu'il démarre sa scolarité à Eybens ou que vous soyez nouvel arrivant, découvrez les différents établissements de la commune et le fonctionnement des services proposés.

### 16 : À L'ÉCOLE (3-10 ANS)

- 17 • **Inscrire** votre enfant à l'école
- 18 • **La journée** de votre enfant
- 22 • **Liste** des écoles
- 23 • **Lieux et services** ressources

### 26 : AU COLLÈGE

- 26 • **Inscrire** votre enfant au collège
- 27 • Les **atouts du collège** Les Saules
- 27 • **Stages et orientation**
- 28 • **Lieux et services** ressources

### 28 : AU LYCÉE

- 28 • **Inscrire** votre enfant au lycée
- 30 • Les **atouts du lycée** Marie-Curie
- 30 • **Lieux et services** ressources



### 31 : APRÈS LE BAC

- 31 • Choisir son **orientation** post-bac
- 31 • **S'inscrire** dans l'enseignement supérieur

### 33 : QUELLES AIDES FINANCIÈRES

- 33 • Au **collège**
- 34 • Au **lycée**
- 35 • Pendant les **études supérieures**



## POUR RAPPEL

### L'école est obligatoire

à partir de trois ans. Cette obligation s'applique à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans.

### Seuls la maternelle et l'élémentaire dépendent de la commune.

Les collèges sont gérés par le Département de l'Isère, tandis que les lycées sont sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



D'INFOS

### Service Éducation

Mairie d'Eybens - 2, avenue de Bresson - Eybens • Tél. 04 76 60 76 26 / 04 56 58 96 15

Courriel : [espace-famille@eybens.fr](mailto:espace-famille@eybens.fr)

Ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / Du lundi au jeudi après-midi sur rendez-vous



## : À L'ÉCOLE (3-10 ANS)

**Près de 1 000 écoliers eybinois prennent chaque année le chemin de l'école dans les 4 écoles maternelles et les 4 écoles élémentaires de la commune.**

La ville d'Eybens, en concertation avec les partenaires éducatifs, coordonne les différents temps de l'enfant : scolaires et périscolaires (accueil du matin, du midi et du soir). Tous les enfants scolarisés à Eybens bénéficient d'enseignements artistiques et culturels, physiques et sportifs, citoyens, numériques et d'éducation à l'environnement.

Tous les enfants peuvent être accueillis et des aménagements spécifiques peuvent être mis en place pour accueillir les enfants en situation de handicap (voir partie dédiée). La Ville compte aussi un Institut Médico-Éducatif (IME), un Institut d'Éducation Motrice (IEM) et une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Durant ses années d'école élémentaire et notamment en classe de CM2, votre enfant est accompagné et préparé à l'entrée en sixième. Plusieurs activités sont proposées pour faciliter le passage au collège dont une visite de l'établissement et l'apprentissage du chemin pour y aller à pied ou en transports en commun.



## ✓ Inscrire votre enfant à l'école

**Les élèves sont scolarisés dans les écoles de la Ville en fonction de leur secteur d'habitation et des places d'accueil disponibles.**

Il est possible de scolariser son enfant en dehors de son école de secteur pour un motif exceptionnel et répondant à des critères définis. Un imprimé, disponible sur le site de la Ville, est à renseigner. La demande est ensuite examinée en commission composée d'élu.e.s et de techniciens. Elle est appréciée selon des critères précis.

### 📌 L'inscription se fait en deux temps :

#### • Inscription administrative en mairie

Un certificat est délivré vous permettant d'effectuer l'admission à l'école.

**Pièces à fournir :** livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, pièce d'identité du parent qui fait l'inscription.

#### • Admission à l'école

Vous devez prendre un rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école et remettre : le certificat d'inscription délivré en mairie, le carnet de santé avec les vaccins à jour.



 **eybens.fr**

Rubrique "Enfance / Jeunesse" > Écoles > Inscriptions à l'école

## ✓ La journée de votre enfant

La journée de l'enfant alterne entre des temps scolaires et périscolaires, répartis de la manière suivante :

EN MATERNELLE	
HORAIRES	ACTIVITÉ
7H35 - 8H30	Temps d'accueil périscolaire
8H30 - 11H30	Temps de classe*
11H30 - 13H30	Temps de pause méridienne
13H30 - 16H30	Temps de classe*
16H30 - 18H	Temps d'accueil périscolaire

EN ÉLÉMENTAIRE	
HORAIRES	ACTIVITÉ
7H35 - 8H30	Temps d'accueil périscolaire
8H30 - 11H45	Temps de classe
11H45 - 13H45	Temps de pause méridienne
13H45 - 16H30	Temps de classe
16H30 - 18H	Temps d'accueil périscolaire

\* Accueil des enfants 10 minutes avant l'heure.

### Les temps scolaires

**Les enfants bénéficient de 24h d'enseignement par semaine, répartis sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

Ces temps scolaires sont encadrés par les personnels de l'Éducation nationale. Ainsi les professeurs et les directeurs d'écoles sont vos interlocuteurs.

La ville d'Eybens apporte son soutien aux enseignements des professeurs des écoles, en s'appuyant sur les services des sports (ETAPS, piscine...) et de la culture (médiathèque, saison culturelle, musiciens intervenants du conservatoire...).



## Les temps périscolaires

**Organisés par la Ville, les temps périscolaires sont répartis avant, pendant et après les temps scolaires.**

Ils sont structurés et déclarés en accueils de loisirs auprès du Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES). Ils sont gérés par des responsables d'accueil périscolaire, les coordonnateurs, qui sont les interlocuteurs privilégiés des familles pour toutes les questions ou interrogations relatives à la vie quotidienne des enfants.

## Le temps de pause méridienne

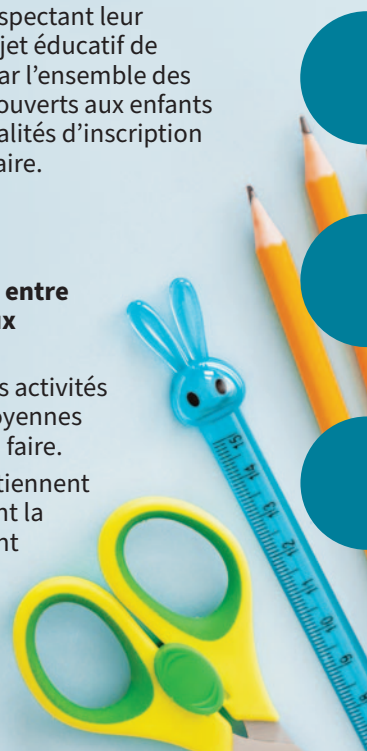
**Ce temps périscolaire constitue un espace charnière dans la journée de l'enfant. Positionné entre deux séances d'apprentissage, c'est un moment de détente et de convivialité qui permet aux enfants, tout en se restaurant, de contribuer à leur épanouissement, à leur socialisation.**

Les équipes d'animation, en plus d'accompagner les enfants sur le temps du repas, proposent des activités adaptées de différentes natures. Que ce soit sportives, artistiques et culturelles, numériques, citoyennes ou environnementales, les enfants ont la possibilité de participer selon leurs envies ou de ne rien faire.

Les repas, fournis par le prestataire Guillaud Traiteur, sont élaborés par une diététicienne. Ils contiennent 20 % d'alimentation bio. Au moment de l'inscription auprès des services de la Ville, les familles ont la possibilité d'opter pour des repas avec viande, sans viande ou sans porc. Les menus proposés sont consultables sur le kiosque famille et affichés à l'école.

En cas d'allergies, de problèmes de santé nécessitant la prise de médicaments, ou de régimes alimentaires spécifiques, il est nécessaire d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en lien avec la direction de l'école, la médecine scolaire et la Ville. Un panier repas pourra être apporté par la famille sur prescription médicale.

Dans la continuité et le respect des règles de vie instaurées dans le cadre de l'école, ces temps périscolaires permettent de répondre aux besoins de garde des familles. Ils proposent aux enfants des moments de détente et des activités variées, respectant leur rythme et répondant aux axes du Projet éducatif de territoire (PEDT- document élaboré par l'ensemble des acteurs éducatifs de la Ville). Ils sont ouverts aux enfants porteurs de handicaps, dont les modalités d'inscription sont à définir avec le service Périscolaire.





## Les temps d'accueil du matin et du soir

**L'accueil du matin est conçu de manière suffisamment souple pour permettre une arrivée échelonnée des enfants.**

Il se fait dans le calme, dans un espace permettant de se réveiller en douceur et de se préparer pour la journée scolaire qui les attend.

Du matériel pédagogique simple est mis à disposition, donnant l'occasion de jouer calmement, de dessiner, d'écouter de la musique ou regarder des albums. Les enfants ont également la possibilité de ne rien faire si tel était leur besoin.

L'accueil du soir permet aux enfants après leur prise de goûter, de participer à des activités variées répondant aux différents axes du PEDT, respectant leur rythme et favorisant le vivre ensemble.

La participation aux activités ne fait l'objet d'aucun jugement et l'enfant reste libre dans son choix.

Le programme des activités périscolaires est disponible sur le site de la Ville, le kiosque famille et affiché devant les écoles.



[eybens.fr/kiosque-famille](https://eybens.fr/kiosque-famille)

## Modalités d'inscription

L'inscription aux différents temps d'accueils périscolaires s'effectue dès le mois de mai précédent la rentrée.

### • Pour une première inscription :

Vous devez remplir un dossier disponible sur le site de la Ville, le retourner à l'adresse [espace-famille@eybens.fr](mailto:espace-famille@eybens.fr), ou vous rendre à la mairie.

### Pièces justificatives :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du carnet de santé avec les vaccinations à jour
- Attestation CAF de moins de 3 mois (ou autorisation de consultation de votre compte CAF remplie et signée).  
À défaut : votre dernier avis d'imposition
- Attestation d'assurance extra-scolaire

• La **réinscription** peut se faire lors des permanences en mairie ou sur internet via le kiosque famille

• **Vous pouvez inscrire votre enfant de manière régulière ou occasionnelle**

soit sur le kiosque famille, soit par courriel

• **Les réservations et leur annulation** s'effectuent dans un délai de 48h minimum sur le kiosque des familles ou par téléphone, en contactant le service scolaire

***NB :** en cas d'annulation hors-délai, le coût de la prestation est facturé.*



D'INEOS

## Informations et inscriptions : [eybens.fr](http://eybens.fr)

Rubrique "Enfance / Jeunesse" > Écoles > Inscriptions au périscolaire et à la restauration  
ou sur le kiosque famille : [eybens.fr/kiosque-famille](http://eybens.fr/kiosque-famille)

## Service Éducation

Mairie d'Eybens - 2, avenue de Bresson - Eybens • Tél. service Éducation : 04 76 60 76 26 / 04 56 58 96 15

Courriel : [espace-famille@eybens.fr](mailto:espace-famille@eybens.fr)

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / ou l'après-midi sur rendez-vous

## ✓ Liste des écoles

GROUPESCOLAIRE	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
<b>BEL AIR</b> 29, rue Victor Hugo Eybens	<b>Tél. :</b> 04 76 24 27 10 <b>Courriel :</b> ce.0381635w@ac-grenoble.fr	<b>Tél. :</b> 04 76 25 11 65 <b>Courriel :</b> ce.0382565g@ac-grenoble.fr <b>Site internet :</b> ecole-elementaire-bel-air.web.ac-grenoble.fr
<b>BOURG</b>	8, Rue Jean Macé - Eybens <b>Tél. :</b> 04 76 25 12 43 <b>Courriel :</b> ce.0380462w@ac-grenoble.fr	21, Rue Jean Macé - Eybens <b>Tél. :</b> 04 76 25 40 58 <b>Courriel :</b> ce.0383015w@ac-grenoble.fr
<b>RUIRES</b> Place René Char, Eybens	<b>Tél. :</b> 04 76 24 27 41 <b>Courriel :</b> ce.0382940p@ac-grenoble.fr	<b>Tél. :</b> 04 76 25 69 92 (pour l'année scolaire 2024/2025 : 06 11 76 09 91) <b>Courriel :</b> ce.0383032p@ac-grenoble.fr
<b>VAL MAISONS NEUVES</b>	14, Place des Coulmes - Eybens <b>Tél. :</b> 04 76 25 44 52 <b>Courriel :</b> ce.0382010d@ac-grenoble.fr	3 Rue du 19 mars 1962 - Eybens <b>Tél. :</b> 04 76 24 47 78 <b>Courriel :</b> ce.0382467a@ac-grenoble.fr



### 📍 Liste des écoles : [eybens.fr](https://eybens.fr)

Inscription : rubrique "Enfance / Jeunesse" > Ecoles > Les établissements scolaires

## LIEUX ET SERVICES RESSOURCES

### Délégué.e.s de parents d'élèves

Chaque école élit ses délégués de parents d'élèves tous les ans à l'automne. Ils participent au conseil d'école et des temps de rencontre sont régulièrement organisés avec les enseignants ou le service Éducation de la Ville.

#### Contact

Pour contacter un parent délégué, se renseigner directement auprès de l'école de votre enfant.



### Le Sou des écoles

Cette association a pour but d'organiser des événements dont les profits permettent de financer des projets liés aux écoles maternelles et élémentaires d'Eybens (sorties culturelles ou sportives, abonnements de journaux, achats de livres...). Le Sou des écoles organise chaque année des animations, dont une kermesse en juin ouverte à tous. Le Sou des écoles recherche régulièrement des bénévoles, n'hésitez pas à vous manifester.

#### Contact

- **Courriel:** [soudesecoles.eybens@gmail.com](mailto:soudesecoles.eybens@gmail.com)
- <https://linktr.ee/soueybens>

### Stage de natation

Tous les enfants d'Eybens dont les élèves de CM2 n'ayant pas obtenu leur "Savoir nager" en début d'année peuvent bénéficier de 10 séances de natation au début de l'été dans le cadre du dispositif Sport Passion à un tarif préférentiel en fonction du quotient familial. Elles visent à conforter les apprentissages avant l'entrée en sixième et peuvent être ouvertes à d'autres enfants des communes extérieures selon les places disponibles.

#### Contact

- **Courriel:** [sports@eybens.fr](mailto:sports@eybens.fr)

# Qu'est ce que la laïcité ?

L'article 1 de la constitution précise que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, faisant ainsi de la laïcité un attribut essentiel de la République française.

## La charte de la laïcité à l'école

expliquée  
aux  
enfants

### La France est une république laïque



1

La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.

2

La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.



3

En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.



5

La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.



4

Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.





## L'école est laïque

**6**



L'école te permet **de grandir et de te construire**, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à **penser librement et par toi-même**.

**7**



À l'école, tu étudies les mêmes matières que tous les élèves de France. **Partager les mêmes connaissances** est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.

**8**




À l'école, tu as le droit de **dire ce que tu penses**, à condition de **respecter les autres**. Les insultes et les mots racistes sont interdits.

**11**



À l'école, les adultes **n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques** aux élèves.

**10**



Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour **faire respecter les principes de la république**. Ils les respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.

**9**



À l'école, **personne n'a le droit de l'insulter et de te faire violence**. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.

**12**



Aucun élève **ne peut refuser de suivre un enseignement** ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.

**13**



Aucun élève ne peut refuser de **respecter les règles de l'école** au nom de sa religion.

**14**



Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de **porter des signes mettant en avant sa religion**.

**15**



Tu as tout compris ? Alors à toi de **respecter et de faire vivre cette charte dans ton école !**

## ⋮ AU COLLÈGE

Le collège Les Saules accueille 535 élèves eybinois, grenoblois et herbigeois. Il a été construit par le Conseil départemental de l'Isère. Les adolescents sont accueillis dans des locaux récents et fonctionnels. Tous les équipements et le matériel nécessaires à l'apprentissage dans de bonnes conditions sont à disposition des professeur.e.s au bénéfice des élèves.



Le ou la professeur.e principal.e de votre adolescent ainsi que le ou la Conseiller.ère Pédagogique d'Éducation (CPE) sont disponibles pour échanger avec vous. N'hésitez pas à demander un rendez-vous par le biais du carnet de correspondance et / ou en contactant directement le collège.

📍 Collège Les Saules • 1 allée Martin Luther King • Eybens

• Tél. : 04 76 40 07 31 • Courriel : ce.0383494s@ac-grenoble.fr • Site internet : saules-isere.ent.auvergnerrhonealpes.fr

### ✔ Inscrire votre enfant au collège

- **Entrée en 6<sup>e</sup>** : l'école élémentaire vous donne un dossier d'inscription pour le collège Les Saules, collège de secteur des enfants eybinois.
- **Inscriptions en classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** : un dossier vous est fourni par l'établissement ou est à retirer au secrétariat si votre enfant arrive d'un autre collège.

### À NOTER

À l'approche de la rentrée, la liste des fournitures dont doit disposer votre adolescent est publiée sur le site de l'établissement.

L'inscription au service de restauration scolaire de l'établissement se fait à la rentrée. Les menus sont consultables sur le site internet du collège.

### + D'INFOS

📍 [saules-isere.ent.auvergnerrhonealpes.fr](http://saules-isere.ent.auvergnerrhonealpes.fr)

## ✓ Les atouts du collège Les Saules

**Outre les cours, le collège Les Saules entend ouvrir les adolescents à la culture sous toutes ses formes, notamment par le biais de sorties scolaires ou de voyages à l'international.** Les enfants peuvent aussi s'inscrire au club journal, aux temps foyer et à l'association sportive du collège, où des activités encadrées par des enseignants ou des partenaires, dont le service Jeunesse de la Ville et le Centre loisirs et culture, sont proposées.

## ✓ Après le collège : stages et orientation

### Stages de 3<sup>e</sup>

**Les élèves de 3<sup>e</sup> peuvent être accompagnés par le service Jeunesse** dans leur recherche de stage en bénéficiant d'un soutien pour la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation ou pour la préparation des entretiens. Si votre enfant est intéressé par l'action publique, sachez que la Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueillent des stagiaires de 3<sup>e</sup> dans les différents services et équipements de la commune.

### Poursuite d'études à la sortie de la 3<sup>e</sup>

**Les collégiens peuvent bénéficier d'un accompagnement de psychologues de l'Éducation nationale** (conseiller.ère.s d'orientation) en prenant rendez-vous auprès du service de vie scolaire de leur collège ou au Centre d'information et d'orientation (CIO) Olympique de Grenoble. Les collégiens en classe de 4<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> intéressés par des formations spécifiques doivent en informer le collège pour participer aux journées portes ouvertes ou réaliser un mini stage. De plus, un certain nombre de ressources documentaires sont disponibles sur le site internet de l'ONISEP. Enfin, les collégiens peuvent se rendre au service Jeunesse pour les aider à s'orienter dans leurs études. Il met à leur disposition de nombreuses fiches métier, ainsi qu'un logiciel dédié à cet effet. Ce dernier est accessible depuis le domicile et leur permet, entre autres, d'assister à des conférences métiers proposées par des professionnels ou de réaliser des tests afin de mieux se connaître et de définir leurs aptitudes professionnelles.



### Service Jeunesse

89 avenue Jean Jaurès - Eybens • Tél. : 04 80 15 39 45 / 07 86 33 02 92  
Courriel : [jeunesse@eybens.fr](mailto:jeunesse@eybens.fr) • Facebook : [Facebook.com/PijEybens](https://www.facebook.com/PijEybens) • Instagram : [jeunesse.eybens](https://www.instagram.com/jeunesse.eybens)  
Ouverture : les mardis, jeudis et vendredis : 16h-18h ; les mercredis : 10h-12h et 14h-18h

## LIEUX ET SERVICES RESSOURCES

### Centre d'information et d'orientation Olympique

58 avenue Marcelin Berthelot • Grenoble

#### Contact

- Tél. : 04 76 25 22 80 • Courriel : ce.ia38-cio-grenoble-olymp@ac-grenoble.fr
- Sur rendez-vous : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

### Onisep

#### Contact

- Site internet : onisep.fr



## ⋮ AU LYCÉE

À la fin du collège, les élèves peuvent choisir de poursuivre leur scolarité au sein de la filière générale et technologique (en seconde générale et technologique) ou au sein de la filière professionnelle (CAP ou en seconde professionnelle).

#### 📍 Lycée Marie Curie • 5 avenue du 08 mai 1945 • Échirolles

- Tél. : 04 76 33 70 00 • Site internet : <https://lyc-marie-curie-echirolles.ent.auvergnhonealpes.fr>

### ✔ Inscrire mon enfant au lycée

L'inscription au lycée, quelle que soit la filière retenue, se fait au moyen d'une fiche orientation délivrée au début de l'année civile par le collège de votre enfant ou sur le "téléservice orientation", une plateforme numérique développée par le ministère de l'Éducation nationale.

**ENTRE  
JANVIER  
ET FEVRIER**

**Vous pouvez formuler des vœux d'orientation** provisoires et consulter les différentes formations disponibles autour de chez vous sur le “téléservice orientation” notamment.

**AUX  
ALETOURS  
DE MARS**

**Un avis provisoire sur l'orientation de votre adolescent** est émis lors du conseil de classe du deuxième trimestre.

**À PARTIR  
DE MAI**

**Vous pouvez indiquer vos vœux définitifs sur la fiche orientation ou sur le “téléservice orientation”** et préciser les filières et les établissements dans lesquels votre adolescent candidate. En plus de cela, vous devez formuler des vœux d'affectation au moyen du “téléservice Affectation après la 3<sup>e</sup>”. Pour ce qui est de la filière générale et technologique, votre enfant dépend d'un lycée de secteur : à Eybens, pour la filière générale, les collégiens dépendent du lycée Marie-Curie à Échirolles.

**ENTRE  
FIN JUIN  
ET DEBUT  
JUILLET**

**Les réponses définitives sont délivrées,** tenant compte de l'avis rendu à l'issue du conseil de classe du troisième trimestre. L'inscription sera à finaliser auprès de l'établissement qui accueillera votre enfant.



## **+** D'INFOS

 **education.gouv.fr**

Pour plus d'information sur la procédure d'inscription de votre enfant au lycée et sur l'orientation. Retrouvez l'annuaire des établissements de l'Éducation nationale sur le site : [education.gouv.fr/annuaire](http://education.gouv.fr/annuaire)

## ✓ Les atouts du lycée Marie Curie

Dans le cadre de leur scolarité au lycée Marie Curie, les élèves peuvent bénéficier de modules optionnels dans les domaines des arts visuels et du cinéma ou d'un enseignement optionnel, en classe de terminale, portant sur le droit et les grands enjeux du monde contemporain.



Les lycéens peuvent aussi s'inscrire dans des parcours d'enseignements adaptés : la section européenne espagnole, suivie durant leurs 3 années de lycée, permet d'obtenir un baccalauréat mention européenne. Dans ce cadre, les élèves se voient dispenser 2h à 2h30 de cours supplémentaires, en langue espagnole, portant sur l'histoire, les mathématiques ou sur la langue en elle-même.



Les élèves peuvent aussi entrer en classe sportive hockey, natation, handball ou sports aquatiques. Ils bénéficient alors d'un aménagement spécifique de leur temps scolaire et de cours complémentaires dans le cadre d'un projet pédagogique mis en cohérence avec le projet sportif.

## LIEUX ET SERVICES RESSOURCES

### Lycée Marie Curie

#### 📍 Contact

- 5 avenue du 8 mai 1945, Échirolles
- **Tél.** : 04 76 33 70 00
- lyc-marie-curie-echirolles.ent.auvergnerhonealpes.fr



### Centre d'information et d'orientation Olympique

#### 📍 Contact

- 7 place Bir Hakeim, Grenoble
- **Tél.** : 04 76 33 70 00
- **Courriel** : ce.ia38-cio-grenoble-olymp@ac-grenoble.fr
- Sur rendez-vous : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

### Service Jeunesse

#### 📍 Contact

- Espace Culturel Odyssee  
89 avenue Jean Jaurès - Eybens
- **Tél.** : 04 80 15 39 45,  
07 86 33 02 92
- **Courriel** : jeunesse@eybens.fr
- **Facebook** : PijEybens
- **Instagram** : jeunesse.eybens
- **Ouverture** : les mardis, jeudis, vendredis : 16h-18h ; les mercredis : 10h-12h et 14h-18h

# APRÈS LE BAC

Avant même d'avoir le bac en poche, les jeunes doivent se positionner et faire des vœux pour les études post-bac qu'ils souhaitent suivre. Pour cela, ils peuvent être accompagnés par différentes structures.

## ✓ Choisir son orientation post-bac

Les lycéens peuvent bénéficier d'un accompagnement à l'orientation par des psychologues de l'Éducation nationale (conseiller.ère.s d'orientation) en prenant rendez-vous auprès du Centre de Documentation et d'Information (CDI) ou de la vie scolaire de leur lycée. L'accompagnement par les psychologues de l'Éducation nationale peut aussi se faire en dehors de l'établissement, sur rendez-vous, au Centre d'information et d'orientation (CIO) Olympique.

Il est possible de se renseigner auprès des établissements universitaires pour participer aux journées portes ouvertes.

De plus, un certain nombre de ressources documentaires sont disponibles sur le site internet de l'ONISEP. Enfin, les lycéens peuvent aussi se rendre au service Jeunesse qui met à leur disposition de nombreuses fiches métiers, pour les aider à s'orienter dans leurs études, ainsi qu'un logiciel dédié à cet effet. Ce dernier est accessible depuis le domicile des lycéens et leur permet, entre autres, d'assister à des conférences métiers proposées par des professionnels ou de réaliser des tests leur permettant de mieux se connaître et de définir leurs appétences professionnelles.

## + D'INFOS

### 📍 onisep.fr

Office national d'information sur les enseignements et les professions.

### 📍 Centre d'information et d'orientation Olympique

58 avenue Marcelin Berthelot • Grenoble • Tél. : 04 76 25 22 80 • Courriel : ce.ia38-cio-grenoble-olymp@ac-grenoble.fr

Site internet : <https://cio.web.ac-grenoble.fr/cio-olympique-grenoble>

Sur rendez-vous : du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

### 📍 Service Jeunesse

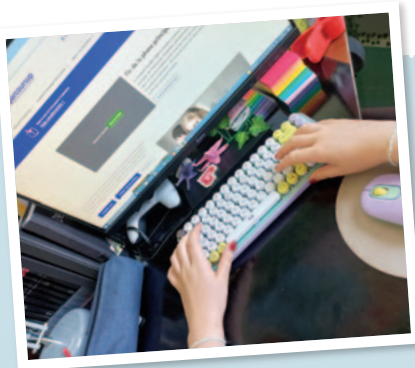
89 avenue Jean Jaurès - Eybens • Tél. : 04 80 15 39 45 / 07 86 33 02 92

Courriel : [jeunesse@eybens.fr](mailto:jeunesse@eybens.fr) • Facebook : [Facebook.com/PijEybens](https://www.facebook.com/PijEybens) • Instagram : [jeunesse.eybens](https://www.instagram.com/jeunesse.eybens)

Ouverture : les mardis, jeudis et vendredis : 16h-18h ; les mercredis : 10h-12h et 14h-18h

## ✓ S'inscrire dans l'enseignement supérieur

Les dépôts de candidatures d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur se font dans la majorité des situations par le biais de la plateforme Parcoursup<sup>1</sup>. Pour s'assurer de la possibilité de candidater à la formation désirée via la plateforme, renseignez-vous auprès de l'établissement proposant le cursus.



DÉCEMBRE

**Ouverture du site d'information de parcours sup<sup>1</sup>**  
pour consulter l'offre de formation.

JANVIER

**Début des inscriptions**  
et formulation des vœux sur parcours sup<sup>1</sup>.

MARS

**Date limite de dépôt des vœux.**  
Puis, les lycéens confirment leurs vœux et complètent leurs dossiers.

FIN MAI  
À JUILLET

**Les lycéens obtiennent leurs réponses d'admission.**  
Une fois qu'une proposition d'admission a été acceptée, les inscriptions doivent se poursuivre en relation avec l'établissement où l'étudiant suivra ses études.



 **parcoursup.fr**  
Plateforme Parcours sup<sup>1</sup>





# QUELLES AIDES FINANCIÈRES, POUR LA SCOLARITÉ DE MON ENFANT ?

En plus de l'allocation rentrée scolaire délivrée par la CAF ou la MSA qui est versée de manière automatique, plusieurs aides peuvent permettre de financer les à-côtés de la scolarisation de votre enfant ou votre ado.

## ✓ Au collège

### Bourse de collègue

La bourse de collègue est accordée par les services de l'inspection académique. Les démarches s'effectuent en ligne. Vous pouvez demander de l'aide au secrétariat du collègue.

### Fonds social collégiens

Le fonds social collégiens est un concours financier ou une prestation en nature pour faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux sorties scolaires, à l'achat de matériel, manuels et de fournitures scolaires. Le dossier est à retirer au service gestion du collègue.

### Fonds départemental collégien

Le fonds départemental collégien peut participer au financement de voyages scolaires, dont la durée est comprise entre 1 et 5 jours, ou d'un équipement spécifique au collégien à l'exception des manuels. Une demande de dossier doit être faite par la famille à l'attention du gestionnaire du collègue.



 [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)  
puis rechercher "Aides financières collègue"

## ✓ Au lycée

### La bourse du lycée

**Vous pouvez effectuer une demande de “bourse de lycée” dont le montant sera déterminé par les ressources et le nombre d’enfants à charge de la ou des personnes assumant la charge de l’enfant.**

Les demandes se font de mai à juillet en remplissant le formulaire destiné à cet effet ou en formulant une demande en ligne. Pour ce qui est du lycée Marie Curie d’Échirolles, il est aussi possible retirer un dossier auprès de secrétariat. Une seconde campagne a lieu entre septembre et octobre ; la marche à suivre reste la même que pendant la première campagne.

À cette bourse peut s’ajouter la prime d’équipement pour les élèves en filière professionnelle ou technologique et la prime à l’internat pour les lycéens boursiers scolarisés en internat, le tout sans démarche complémentaire. Enfin, une bourse au mérite peut être attribuée aux lycéens boursiers lauréats du brevet avec mention “bien” ou “très bien” sans démarche complémentaire.

### Le fonds social lycéen

**Le fonds social lycéen peut apporter une aide exceptionnelle** pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité.

### Le fonds social pour les cantines

**Le fonds social pour les cantines peut permettre aux lycéens issus de milieux défavorisés de fréquenter la cantine** en ouvrant droit à une réduction supplémentaire sur le tarif qui leur est applicable.

***NB :** les fonds sociaux sont attribués par une commission présidée par le chef d’établissement. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès du secrétariat du lycée.*



## + D'INFOS

 [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)  
puis rechercher “Aides financières lycée”

## Les aides de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- **Le pass' région** proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes permet, entre autres, d'obtenir des avantages sur les manuels scolaires, les équipements techniques professionnels, mais aussi les activités culturelles et sportives. Il doit être commandé en ligne, à la fin de l'année scolaire précédant la rentrée en seconde, en première ou en terminale.
- **La bourse Région Mobilité Internationale** Lycéens et apprentis. La région Auvergne-Rhône-Alpes propose une aide pour réaliser un stage à l'étranger.



D'INFOS

[auvergnerrhonealpes.fr/passregion](https://auvergnerrhonealpes.fr/passregion)

[auvergnerrhonealpes.fr](https://auvergnerrhonealpes.fr)

puis rubrique "Aides > Me former à l'étranger"

## ✓ Pendant les études supérieures

Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux ou/et d'aides spécifiques, notamment en situation d'urgence.

### Bourse sur critères sociaux

**Pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux** les lycéens en classe de terminale ou étudiants doivent en faire la demande sur la plateforme "Mes services étudiants", en complétant leur Dossier social étudiant (DSE), à partir de mi-janvier.

### Aide spécifique annuelle

**Même si vous ne pouvez pas bénéficier d'une bourse** sur critères sociaux, selon votre situation, vous pouvez prétendre à une allocation annuelle. Grâce à cette aide, vous serez exonéré des droits d'inscription universitaires et de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC).



### Aide spécifique ponctuelle

**Destinée aux étudiants en formation initiale (boursiers ou non) qui rencontrent des difficultés financières** ponctuelles au cours de leur année universitaire. Ce dispositif permet notamment de débloquer une aide d'urgence en cas de graves difficultés financières.

### Mobilité à l'étranger

**Les étudiants boursiers partant en mobilité à l'étranger** peuvent toucher l'Aide à la mobilité internationale, en se renseignant auprès du service relations internationales de l'établissement.



D'INEOS

#### **📍 Pour accéder aux informations et déposer une demande :**

- [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) > Demander une bourse ou une aide
- [crous-grenoble.fr](https://crous-grenoble.fr) > Bourses et aides financières

Tél. : 09 72 59 65 38, du lundi au vendredi 10h-17h • Courriel : [ce.crous-social@crous-grenoble.fr](mailto:ce.crous-social@crous-grenoble.fr)

### Bourse Région Mobilité internationale étudiant

**La région Auvergne-Rhône-Alpes propose également aux étudiants, qu'ils soient boursiers ou non,** de bénéficier de la Bourse région mobilité internationale étudiant, le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la région.



D'INEOS

**📍 [auvergnerrhonealpes.fr](https://auvergnerrhonealpes.fr)**

Aides > me former à l'étranger

## Aide à la mobilité internationale (AMI) - Erasmus+

Les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle peuvent demander une aide à la mobilité dans un pays européen, pour un stage ou un échange dans le cadre de leurs cursus d'étude.

Les dossiers sont à retirer auprès du service Relations internationales de leur établissement.

### À NOTER

**Le service Jeunesse (PIJ) d'Eybens, via la bourse à projets jeunes, peut permettre de financer des projets de vacances, de départ à l'étranger, de formation BAFA, PSC1 ou BNSSA ou tout autre projet autonome.**

**Contacts page 31**



## Logement universitaire

Le CROUS permet de bénéficier de différents types de logements à des tarifs intéressants. Les demandes de logements universitaires sont à formuler sur le site internet du CROUS de l'académie dont dépend le futur établissement d'enseignement supérieur, à partir de la mi-janvier. Vous trouverez aussi sur le site du CROUS de nombreux liens vers des logements chez les particuliers ou en colocation.

### **i** CROUS Grenoble Alpes • Accueil Bourse et Logement Bâtiment Muse - Domaine universitaire • 80, allée Ampère - Saint-Martin-d'Hères

- **Accès** : tram ligne B et C, arrêt : Gabriel Fauré
- Lundi au vendredi de 9h à 17h
- **Tél.** : 09 70 15 00 96
- **Service logement** : logement@crous-grenoble.fr
- **Site internet** : crous-grenoble.fr

# Le Harcèlomètre

Pour apprendre à repérer les comportements violents et malsains

CE CAMARADE / CETTE PERSONNE...	CE COMPORTEMENT EST...
<b>Respecte</b> mes goûts, mes besoins, mes choix	<b>Ce comportement est sain</b> Vous vous respectez l'un et l'autre. Même s'il vous arrive de vous disputer, tu n'as pas peur.
<b>Me permet d'être à l'aise</b> quand je suis avec lui.elle	
<b>Est content.e pour moi</b> lorsque je me sens épanoui.e	
<b>Est passif, ne réagit pas</b> lorsque j'ai besoin d'aide	<b>Ce qu'il se passe n'est pas normal</b> et tu n'as pas à le supporter. Ce n'est pas non plus de ta faute.
<b>Me critique et me juge</b> en permanence	
<b>M'exclut,</b> me met volontairement à l'écart	

CE CAMARADE / CETTE PERSONNE...	CE COMPORTEMENT EST...
Se moque de moi, me donne des surnoms méchants	<p><b>Si au moins l'un de ces comportements se répète, tu es victime de harcèlement.</b>            Cette situation peut changer et tu peux te faire aider.            Ne reste pas seule ! Cela pourrait avoir de graves répercussions sur ta santé et ta scolarité.</p>
Lance des rumeurs sur moi	
Publie des choses qui me rabaisent sur les réseaux sociaux	
Me force à faire des choses dont je n'ai pas envie, me fait du chantage, me menace	
Me fait des coups bas, m'humilie en public, m'insulte	<p><b>Stop !</b>            Demande de l'aide.</p>
Me vole, me détériore et/ou me rackette mes affaires	
Me bouscule violemment, me frappe, m'agresse sexuellement	

*Document créé par A. Schmit à partir de l'affiche réalisée par la préf. du Lot-et-Garonne : [lot-et-garonne.gouv.fr/le-violentometre-a6186.html](http://lot-et-garonne.gouv.fr/le-violentometre-a6186.html) inspiré par "Le violentomètre" pour les violences conjugales*

### **i Pour te faire aider**

- **En parler** à un adulte de confiance

- **Appeler le n°vert** "Non au harcèlement" : 30 20

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

# Des activités toute l'année

## Eybens propose de nombreuses activités

pour vos enfants ou pour toute la famille. Du centre de loisirs aux dispositifs spécifiques permettant l'accès au sport et à la culture en passant par la traditionnelle sortie à l'aire de jeu de votre quartier, retrouvez un récapitulatif complet qui vous empêchera de vous ennuyer!

### 41 : CENTRE LOISIRS ET CULTURE (CLC) : MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

- 42 • Accueil de **loisirs**
- 42 • **Séjours** vacances et **mini-camps** (vacances scolaires)
- 43 • Inscrire votre enfant

### 44 : ESPACE CULTUREL ODYSSÉE

- 44 • **Médiathèque**
- 45 • **Saison** culturelle
- 45 • **Conservatoire** de musique et de danse
- 45 • **Numothèque** Grenoble Alpes

### 46 : SORTIR EN FAMILLE

### 48 : DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES



### 48 : DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- 48 • **Sport passion**
- 49 • **Eybens Sport Adapté** Grenoble Alpes Métropole Isère (ESAGAMI)
- 49 • Ateliers **enfance-jeunesse** du CLC
- 49 • **Ludothèque**
- 50 • **Les activités familles** des Maisons des habitants

### 51 : DÉVELOPPER DES PROJETS ENTRE ADOS

### 53 : FINANCER LES ACTIVITÉS

- 53 • **Chéquier** culture, loisirs et sports



# ⋮ CENTRE LOISIRS ET CULTURE (CLC) : ⋮ MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

**L'aménagement des temps scolaires sur 4 jours permet de proposer aux enfants des activités de qualité le mercredi.**

À Eybens, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires font l'objet d'un conventionnement entre la Ville et le Centre loisirs et culture (CLC), une association eybinoise qui ancre sa démarche dans les valeurs de l'éducation populaire : l'éveil à toutes les formes d'expression culturelles et artistiques, la recherche de l'épanouissement personnel et l'inscription citoyenne de chacun et chacune.

L'association inscrit son action dans une démarche d'éducation nouvelle. Il est important de permettre aux enfants et aux jeunes d'expérimenter, de créer et d'explorer, d'exprimer leurs intérêts et de donner du sens à chaque expérience vécue.

**Les intentions éducatives de l'association visent à :**

- Favoriser l'accès à la culture pour tous,
- Éveiller la curiosité et développer l'esprit critique,
- Favoriser le vivre ensemble,
- Sensibiliser les publics aux enjeux sociétaux et environnementaux.



## ✓ Accueil de loisirs

Les enfants sont accueillis à la Maison de l'enfance de 3 à 11 ans ou au Centre loisirs et culture à partir de 12 ans, sur la totalité de la journée ou sur une demi-journée, avec la possibilité de déjeuner.

L'organisation de l'accueil de loisirs est pensée pour répondre aux besoins et aux rythmes des enfants pour leur permettre de s'engager dans une démarche de projet collectif ou individuel.

- **Le matin**, les enfants ont la possibilité de choisir différents ateliers thématiques permanents "chez les bricoleurs", "chez les sportifs", "chez les artistes"...
- **L'après-midi**, les enfants partent à la découverte de différents domaines en s'engageant dans un projet collectif "À la découverte de la nature, des spectacles, du monde..."

## À NOTER

- **Toutes ces propositions se font avec du matériel et des aménagements adaptés.**  
Selon les projets, des sorties en journée ou demi-journée sont organisées.
- **Toutes les propositions sont affichées sur les lieux d'accueil,**  
elles peuvent évoluer en fonction des opportunités.
- **Les projets pédagogiques sont à disposition des familles à la Maison de l'enfance ou au CLC, ainsi que sur le site internet de l'association.**

## ✓ Séjours vacances et mini-camps (vacances scolaires)

**Vous pouvez inscrire votre enfant à des séjours proposés en période de vacances scolaires.**

Le départ en vacances contribue pleinement à l'émancipation de l'enfant en lui permettant notamment de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités, mais aussi de participer à l'organisation de la vie collective et de la vie quotidienne.





## ✓ Inscrire votre enfant

**L'accueil des enfants se fait uniquement sur inscription lors de permanences physiques au CLC, par mail ou par téléphone.**

L'organisation de l'accueil de loisirs est pensée pour répondre aux besoins, aux rythmes des enfants et pour leurs permettre de s'engager dans une démarche de projet collectif ou individuel.

### i Pièces justificatives nécessaires

- Carnet de santé
- Quotient familial
- N° d'allocataire CAF ou dernier avis d'imposition
- Attestation d'assurance extra et périscolaire
- Carte ou attestation de sécurité sociale

**Pour l'accueil du mercredi**, de septembre à juin, les inscriptions s'effectuent dès la fin du mois d'août.

**Pour l'accueil des vacances**, les dates sont disponibles à l'accueil du CLC ou sur le site internet de l'association.

## + D'INFOS

### i Centre loisirs et culture

27 Rue Victor Hugo - Eybens • Tél. : 04 76 24 22 32 • Courriel : [accueil@clc-asso.fr](mailto:accueil@clc-asso.fr)

• Site internet : <http://www.centreloisirsetculture-eybens.fr>

- Ouverture du secrétariat : le mercredi matin de 10h-12h et les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h30-18h15

### i Maison de l'enfance

48, avenue de Poisat - Eybens

Des  
activités  
toute  
l'année

## ESPACE CULTUREL ODYSSÉE

L'Espace culturel Odysée réunit en un même lieu les services culturels de la ville : le Conservatoire de musique et de danse, la médiathèque, une salle de spectacle et sa saison culturelle, une salle d'exposition et de nombreuses activités ponctuelles.

Vous y trouverez toutes les informations sur la vie culturelle de la Ville ainsi que de la Métropole. L'Odysée accueille aussi les locaux du Point information jeunesse.



D'INFOS

### **Espace culturel Odysée**

89, avenue Jean Jaurès - Eybens • Site : [eybens.fr](http://eybens.fr) > menu "culture"

### **Médiathèque**

**La médiathèque d'Eybens est un espace ouvert à toutes et à tous.** Elle propose la consultation et l'emprunt de livres, magazines, liseuses, CD et DVD, l'accès à des ressources numériques. Mais aussi un lieu pour découvrir, se rencontrer, se poser. Elle offre également des animations pour tous les âges, tout au long de l'année,

avec une programmation culturelle spécifique pour les enfants : contes et comptines, lectures, projections, rencontres d'auteurs, expositions, ateliers... L'emprunt de documents nécessite une inscription gratuite (sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une autorisation parentale pour les mineurs).



**Médiathèque • Espace culturel Odysée • 89 avenue Jean Jaurès - Eybens**

- **Tél.** : 04 76 62 67 45 • **Courriel** : [mediatheque@eybens.fr](mailto:mediatheque@eybens.fr)
- **Ouverture** : mardi, jeudi et vendredi : 16h-19h / mercredi 9h-13h et 14h-18h / samedi 10h-13h (vacances scolaires : fermeture le mercredi après-midi)
- **Catalogue en ligne, infos pratiques et agenda** : [mediatheque.eybens.fr](http://mediatheque.eybens.fr)
- **Numothèque Grenoble Alpes** : [numotheque.grenoblealpesmetropole.fr](http://numotheque.grenoblealpesmetropole.fr)

## ✓ Saison culturelle

La ville d'Eybens propose une offre culturelle privilégiant la rencontre, l'échange et la pratique artistique. Les salles de l'Odyssee (310 places) et de L'Autre rive (91 places) accueillent une programmation de spectacles pluridisciplinaires (théâtre, musique, danse, cirque...) pour tous les âges et à des tarifs abordables.

Les réservations peuvent être faites au guichet de l'Odyssee, en ligne, par courriel ou par téléphone. Il est possible de souscrire à un abonnement à partir de 3 spectacles. Retrouvez le détail de la saison culturelle sur le site internet de la Ville.

📍 Espace culturel Odyssee • 89 avenue Jean Jaurès - Eybens  
L'autre rive • Centre loisirs et culture • 27, Rue Victor Hugo - Eybens

- Tél. : 04 76 62 67 47 • Site : [www.eybens.fr/saison](http://www.eybens.fr/saison)
- Facebook : [www.facebook.com/lodysee.lautrerive.eybens](https://www.facebook.com/lodysee.lautrerive.eybens)
- Instagram : @lodysee.lautrerive.eybens
- Courriel : [billetterie-spectacles@eybens.fr](mailto:billetterie-spectacles@eybens.fr)



## ✓ Conservatoire de musique et de danse

Le conservatoire à rayonnement communal propose un très large éventail d'activités en musique et en danse. Il accueille les enfants avec leurs parents dès l'âge de 2 ans. Il propose des formations adaptées pour les enfants, les jeunes et les adultes dans la diversité des esthétiques et des styles : du classique au contemporain en passant par le baroque, le jazz, la musique actuelle et les nouvelles technologies avec notamment la musique assistée par ordinateur. Des parcours adaptés sont en outre proposés aux élèves en situation de handicap. Des concerts et spectacles ouverts à tous sont programmés tout au long de l'année par les élèves et les enseignants.

📍 Conservatoire • Espace culturel Odyssee • 89 avenue Jean Jaurès - Eybens

- Informations et inscriptions : [www.eybens.fr](http://www.eybens.fr) > menu "culture/conservatoire".
- Tél. : 04 76 62 67 41 • Courriel : [ecole-de-musique@eybens.fr](mailto:ecole-de-musique@eybens.fr)
- Ouverture de l'accueil/secrétariat en période scolaire : Lundi, mardi, jeudi : 14h-19h / Mercredi : 9h-12h30 et 13h30/19h - Vendredi : 14h/18h

## Sortir en famille

Quand toute  
la famille est  
de la partie,  
c'est bien aussi!  
Découvrez les parcs  
et aires de jeux  
disponibles à  
Eybens, mais aussi  
les city stades pour  
les plus grands  
et la piscine d'été  
ouverte durant  
les mois de juillet  
et août.



**BIENTÔT...**

- Réaménagement de l'espace Charles Piot
- Création d'un jardin public à l'écoquartier du Val
- Création d'un square avenue Jean Jaurès

## À VOTRE DISPOSITION...

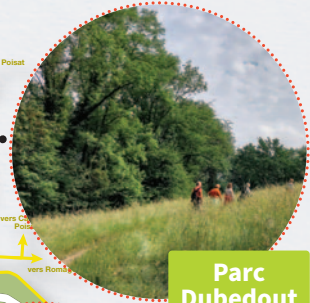
- 1 **PARC DE LA MAIRIE** | AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 2 **PARC DES RUIRES** | AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 3 **PARC DES RUIRES** | ESPACE FITNESS ET CITYSTADE
- 4 **ESPACE CULTUREL ODYSSÉE** | AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 5 **SQUARE BLAISE PASCAL** | AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 6 **CLC** | ESPACE DE JEU POUR ENFANTS
- 7 **RUE VICTOR HUGO** | AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 8 **PARC DES MAISONS NEUVES** | AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
- 9 **PARC DES MAISONS NEUVES** | TERRAINS DE TENNIS ET CITYSTADE
- 10 **SQUARE VALMY** | ESPACE PIQUE-NIQUE



**Parc des Ruires**



**Parc des Maisons Neuves**



**Parc Dubedout**



**Espace nature**



**Parc de la mairie**



## DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Les associations et clubs sportifs eybinois proposent différentes pratiques sportives, culturelles ou de loisirs. Une grande partie des clubs et associations sont présents lors de la rentrée des associations au mois de septembre, où il est vivement recommandé de vous inscrire rapidement aux activités. Pour connaître l'ensemble de l'offre associative eybinoise, vous pouvez consulter l'annuaire des associations.



### D'INFOS

 [eybens.fr](http://eybens.fr)

Rubrique "vie associative" > Annuaire des associations et collectifs d'habitants

## DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES



### ✓ Sport passion

**Sport passion permet aux enfants de 6 à 11 ans de découvrir différentes activités sportives au cours de l'année. Les inscriptions se font par cycle de 5 à 7 séances d'une durée de de 1h30 à 2h, les mercredis en période scolaire.**

Des stages sont proposés pendant les vacances. Pour inscrire votre enfant et connaître les tarifs appliqués, renseignez-vous sur le site internet de la Ville ou auprès du service des Sports.

**i Service des sports • Mairie d'Eybens - 2, avenue de Bresson - Eybens**

• **Tél. :** 04 76 60 76 12 • **Site :** [www.eybens.fr/sport-passion](http://www.eybens.fr/sport-passion)

• **Courriel :** [sports@eybens.fr](mailto:sports@eybens.fr)



## ✓ Eybens Sport Adapté Grenoble Alpes Métropole Isère (ESAGAMI)

ESAGAMI est un club de sport adapté affilié à la Fédération française de sport adapté qui accueille dès l'âge de 7 ans des personnes en situation de handicap intellectuel ou ayant des troubles psychiques stabilisés sans âge butoir pour les masters. Sports proposés et encadrés par des entraîneurs formés au sports adaptés : athlétisme, gymnastique, football, tir à l'arc, tennis, boules lyonnaises, escalade, basket-ball, ski nordique. Les sportifs peuvent pratiquer une ou plusieurs disciplines en découverte, loisir ou compétition.

### ❗ ESAGAMI

- **Site internet :** [esagami.wixsite.com/website](http://esagami.wixsite.com/website)
- **Tél. :** 06 13 73 78 73 • **Courriel :** [michel-mj.colomby@laposte.net](mailto:michel-mj.colomby@laposte.net) / [38sp.adapte320eyb@gmail.com](mailto:38sp.adapte320eyb@gmail.com)

## ✓ Ateliers enfance-jeunesse CLC

L'association Centre loisirs culture propose des ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques amateurs pour les enfants et jeunes pour apprendre, rencontrer, découvrir, évoluer, s'éveiller, partager et surtout se faire plaisir. Plusieurs activités sont proposées : théâtre, danse hip-hop, mangas, arts graphiques, chant-choral...

### ❗ Centre loisirs et culture 27 rue Victor Hugo, Eybens

- **Tél. :** 04 76 24 22 32
- **Courriel :** [accueil@clc-asso.fr](mailto:accueil@clc-asso.fr)
- **Secrétariat ouvert** les mercredis matin de 10h-12h et les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h30-18h15
- **Site internet :** [centreloisirsetculture-eybens.fr](http://centreloisirsetculture-eybens.fr)

## ✓ Ludothèque

Espace de jeux dans lequel les enfants, parents, grands-parents peuvent découvrir ou redécouvrir le plaisir de jouer. Des jeux et jouets adaptés aux différentes tranches d'âges sont disponibles sur place. Il est aussi possible d'en emprunter.

### ❗ Maison des habitants l'Illiadé 10 place Condorcet, Eybens

- **Tél. :** 04 76 60 76 07
- **Courriel :** [accueilmdh@eybens.fr](mailto:accueilmdh@eybens.fr)
- **Ouverture :** lundi 15h30-17h30 ; mercredi 14h30-17h30
- **Liste des jeux à emprunter :** <https://mediatheque.eybens.fr>

## ✓ Les activités familles des Maisons des habitants

**Durant les mercredis, les petites et les grandes vacances scolaires, les Maisons des habitants vous proposent des activités à faire en famille :**

activités créatives, sorties familles, soirées festives, "La récré des familles"...

Accès gratuit, sauf sorties familles, uniquement sur inscription.

Accessible aux parents/familles avec enfants à partir de 3 ans.

Les enfants seuls ne sont pas autorisés.

📍 **MDH L'Iliade • 10, place des Condorcet, Eybens**  
**MDH Les Coulmes • 10, place des Coulmes, Eybens**

• **Tél. :** 04 76 60 76 07

• **Accueil MDH l'Iliade :** lundi, mardi : 9h-12h et 14h-17h30  
mercredi : 14h- 17h30 / jeudi : 14h-17h

• **Accueil MDH les Coulmes :** mardi, mercredi : 9h-12h et 14h-17h30  
jeudi : 14h-17h / vendredi : 9h-12h et 14h-17h

• **Courriel :** [accueilmdh@eybens.fr](mailto:accueilmdh@eybens.fr)

**+** D'INFOS

📧 [eybens.fr](http://eybens.fr)



# DEVELOPPER DES PROJETS ENTRE ADOS

Certains ados ont des idées plein la tête ! Pour les aider à les faire éclore, plusieurs lieux sont à leur écoute.

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<b>SERVICE JEUNESSE</b>	<p><b>Le service jeunesse accueille les jeunes à partir de 12 ans.</b> C'est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation qui propose également un accès gratuit à l'informatique, au numérique et au multimédia. Il propose de nombreuses ressources afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets, notamment au moyen de la <b>bourse à projets jeunes</b> qui peut permettre de financer des projets de vacances, de départ à l'étranger, de formation BAFA, PSC1 ou BNSSA ou tout autre projet autonome.</p>	<p><b>Service Jeunesse - Espace culturel Odysée</b> <b>89 avenue Jean Jaurès - Eybens</b> <b>Tél. : 04 80 15 39 45 - 07 86 33 02 92</b> <b>Courriel : jeunesse@eybens.fr</b> <b>Facebook : Facebook.com/PijEybens</b> <b>Instagram : jeunesse.eybens</b> <b>Ouverture : les mardis, jeudis et vendredis : 16h-18h</b> <b>les mercredis : 10h-12h et 14h-18h</b></p>
<b>SECTEUR JEUNES DU CENTRE LOISIRS ET CULTURE</b>	<p><b>Le secteur jeunes est un lieu de partage, de découverte et d'échanges destiné aux adolescents de 11 à 17 ans</b> (à partir du collège) autour de nombreuses activités, sorties et séjours. Un accompagnement par des animateur.rice.s est aussi proposé pour engager et concrétiser un projet individuel ou collectif. Les jeunes doivent être adhérents à l'association. Plusieurs modalités d'accueil sont possibles en fonction de l'âge de chacun (inscriptions, accueil libre...)</p>	<p><b>Association Centre loisirs et culture</b> <b>27 Rue Victor Hugo - Eybens</b> <b>Tél. : 04 76 24 22 32</b> <b>Courriel : accueil@clc-asso.fr</b> <b>Site internet : centreloisirsetculture-eybens.fr</b> <b>Secrétariat ouvert : les mercredis matin</b> <b>de 10h-12h et les lundis, mardis, mercredis</b> <b>et jeudis de 13h30-18h15</b></p>

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<b>MISSION LOCALE 16-25 ANS</b>	<p><b>La Mission locale s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, en recherche de solutions pour leur insertion sociale et/ou professionnelle.</b></p> <p>Elle propose un accompagnement global sur l'ensemble des champs dont les jeunes ont besoin : un accueil par un conseiller dédié, une écoute et un suivi personnalisé, une aide à l'orientation et aux choix professionnels, un accompagnement dans les projets de formation ou dans les démarches d'accès à l'emploi (préparation à l'emploi, rédaction CV, techniques de recherche d'emploi ou d'alternance...). La Mission locale propose un accompagnement individualisé et des ateliers collectifs.</p> <p>Elle conseille les jeunes sur les questions de santé, mobilité, accès aux droits, culture, etc.</p>	<p><b>Espace Culturel Odysée</b> <b>8, rue Pierre Mendès France - Eybens</b> <b>Tél. : 04 76 51 00 49</b> <b>Site internet : <a href="http://www.missionlocale-si.com">www.missionlocale-si.com</a></b></p>
<b>MAISON DES ADOLESCENTS À PARTIR DE 12 ANS</b>	<p><b>La Maison des adolescents est un lieu ressource pour toutes les questions relatives à la période de l'adolescence.</b></p> <p>Elle accueille les jeunes de 12 à 21 ans et leur apporte un soutien en les mettant en relation avec des professionnels qualifiés de façon gratuite, confidentielle, avec ou sans RDV. Elle accueille aussi les parents et les familles.</p>	<p><b>21 rue Anatole France - Grenoble</b> <b>Tél. : 04 76 84 24 04</b> <b>Courriel : <a href="mailto:adocontact-md@codase.org">adocontact-md@codase.org</a></b> <b>Ouverture : du lundi au vendredi</b> <b>9h-12h30 / 13h30-18h</b></p>

# : FINANCER LES ACTIVITÉS



## ✓ Chéquier culture, loisirs et sports

La ville d'Eybens et le CCAS propose aux bénéficiaires de minima sociaux et/ou d'aides sociales facultatives un coup de pouce pour l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.

Le Chéquier sports, culture et loisirs est composé de 11 chèques permettant un accès gratuit ou à moindre coût aux associations sportives eybinoises partenaires, aux activités du Centre loisirs et culture et aux services de la Ville concernés (Odysée, L'autre Rive, Conservatoire de musique et de danse, activités du service des Sports). Ce chéquier est à retirer à la Maison des habitants l'Iliade en septembre pour l'année scolaire.

### 📍 Maisons des habitants

- **Tél.** : 04 76 60 76 07 • **Courriel** : [accueilmdh@eybens.fr](mailto:accueilmdh@eybens.fr)
- **Horaires d'ouverture** : voir page 50



## D'INFOS

**De nombreuses aides financières pour les activités culturelles, sportives ou de loisirs sont proposées par les institutions : Etat, Région, Département.**

Ces dispositifs sont aisément accessibles en ligne et permettent de faciliter l'entrée au spectacle, l'inscription en club sportif ou au conservatoire, voire l'achat de livres ou de matériel. Tous les jeunes peuvent en bénéficier.

### 📍 Département de l'Isère

- **Carte Tatoo (collégiens)** : [isere.fr/carte-tattoo](http://isere.fr/carte-tattoo)



### 📍 Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Pass région** : [auvergnerhonealpes.fr/passregion](http://auvergnerhonealpes.fr/passregion)



### 📍 État français

- **Pass culture (15-18ans)** : [pass.culture.fr](http://pass.culture.fr)
- **Pass sport (6-30 ans)** : [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr)

# Être parent à Eybens

Le rôle de parent est loin d'être facile. Votre situation (familiale, professionnelle, financière), l'éducation, le développement et la santé de votre enfant peuvent parfois être lourds à porter.

Pour autant, vous n'êtes pas seuls ! Découvrez les différents lieux à votre écoute et les ressources pour vous soutenir.

55 : ÉCHANGER AVEC  
D'AUTRES PARENTS,  
PARTAGER EN FAMILLE

58 : LA SANTÉ  
DE VOTRE ENFANT

- 42 • **Maïeuticien / Sage-femme**
- 42 • **Pédiatre**
- 42 • **Hôpital couple enfant**  
Centre Hospitalier Universitaire
- 42 • **Protection maternelle et infantile (PMI)**
- 42 • **Centre de santé universitaire**  
Université Grenoble Alpes
- 42 • Réseau de **prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique**  
(RéPPOP38)
- 42 • Diététicien.ne.s
- 42 • **Centre de planification et d'éducation familiale**  
Planning familial  
Echirolles-Eybens

61 : VOTRE ENFANT  
A DES DIFFICULTÉS  
SOCIALES OU  
SCOLAIRES



64 : VOTRE ENFANT  
EST PORTEUR DE  
HANDICAP

68 : VOUS AVEZ  
BESOIN D'AIDE  
AU QUOTIDIEN

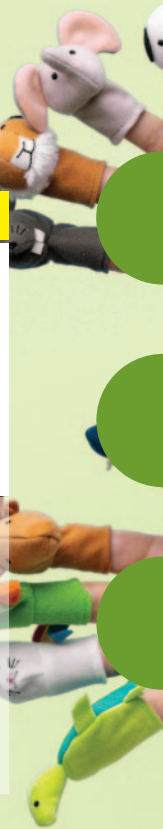
69 : ACCOMPAGNER  
LES FAMILLES

69 • **Les Maisons des habitants** (MDH)

70 : AUTRES STRUCTURES  
D'ACCOMPAGNEMENT

72 : SITES RESSOURCES  
NATIONAUX ET  
NUMÉROS D'URGENCE

# : ÉCHANGER AVEC D'AUTRES PARENTS, : PARTAGER EN FAMILLE



STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<p><b>RICOCHET, LIEU D'ACCUEIL ENFANTS- PARENTS</b></p>	<p><b>Lieu de rencontre, de parole et d'échanges entre futurs parents, parents, grands-parents et enfants de moins de 4 ans.</b> C'est un lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. Il permet un premier espace de socialisation dès la naissance, où chacun trouve sa place, et où la compétence de tous est reconnue. Deux accueillantes sont présentes sur chaque ouverture. Gratuit, anonyme, sans inscription.</p>	<p><b>2, place Michel de Montaigne - Eybens</b>  <b>Tél. : 04 76 60 76 07</b>  <b>Courriel : accueilmhdh@eybens.fr</b>  <b>Ouverture : mercredi 9h-12h ; jeudi 15h-18h</b></p>
<p><b>LES PÂTES AU BEURRE, LIEU D'ACCUEIL ENFANTS- PARENTS</b></p> <p><b>Tout âge</b></p>	<p><b>Des professionnels de la santé psychique accueillent les familles pour prendre soin des parents, des enfants et du lien qui les unit. À tous les âges de la vie.</b> L'association propose un accueil psychologique collectif, anonyme, sans rendez-vous et gratuit à tout parent qui a des difficultés en famille. Chacun, parent, enfant, venu en famille ou seul, peut pousser la porte de l'appartement lors d'une permanence. On peut venir une fois, ou plusieurs fois, selon les nécessités de nos vies.</p>	<p><b>Les pâtes au beurre</b>  <b>Association "la coque d'une étoile"</b>  <b>11, place Charpin - Grenoble</b>  <b>Tél. : 04 58 00 59 74</b>  <b>Accès : C5, arrêt Saint Augustin / bus 13,</b>  <b>arrêt Suzanne Noël-Les Bains</b>  <b>Courriel : coqueduneetoile@gresille.org</b>  <b>Ouverture : permanences les vendredis,</b>  <b>15h-17h hors vacances scolaires</b></p>



STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<p><b>MAISON DES FAMILLES</b></p>	<p><b>La Maison des familles est un lieu d'accueil et d'échange pour les familles, où chacun peut partager son expérience,</b> s'enrichir de celles des autres et trouver un soutien au travers de groupes de parole ou des temps spécifiques d'écoute. Elle propose une offre reposant sur la solidarité, l'entraide, le soutien, l'implication et la valorisation des expériences parentales. Des temps de pause autour du thé/café ou de projets partagés sont organisés chaque semaine.</p>	<p><b>53 place Saint Bruno - Grenoble</b>  <b>Tél. : 04 38 12 98 50</b>  <b>Site internet : maisondesfamilles.fr</b></p>
<p><b>CITÉ DES FAMILLES</b></p>	<p><b>C'est un lieu dédié à la parentalité porté par la C.A.F de l'Isère.</b> Des rencontres sont organisées régulièrement entre parents afin d'aborder des thématiques communes et de partager ensemble des expériences. Un programme mensuel propose des temps de réflexion thématiques, mais aussi des temps de pauses café, allaitement, de jeux (ludothèque) ou simplement de répit parental.</p>	<p><b>3 rue de Belgrade - Grenoble</b>  <b>Tél. : 04 76 50 11 00</b>  <b>Site internet : caf.fr/allocataires</b>          &gt; tapez "Cité des familles Grenoble"          dans le moteur de recherche  <b>Ouverture : ouverture les matins sauf le mardi ;</b>          l'après-midi à partir de 13h30.</p>
<p><b>ASSOCIATION TOHU BOHU</b></p>	<p>L'association de parents TOHU BOHU entend remettre du collectif dans l'aventure parentale et se déploie autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le COOL GANG : une communauté d'entraide et de soutien autour d'activités partagées : goûters; ateliers ; sorties...</li> <li>- TOHU BOHU propose de faciliter l'utilisation des couches lavables sans se compliquer la vie avec la location simple ou la location + lavage</li> <li>- l'organisation d'événements conçus à hauteur d'enfant, gratuits et ouverts à toutes les familles (Boom Boom en doudoune, BIG BAZAR et BABY BOOM)</li> </ul>	<p><b>Site internet : icitohubohu.fr</b></p>



STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
PARENTS LIVE	<p><b>Média participatif dédié à soutenir et à inspirer les parents dans leur voyage de parentalité.</b></p> <p>Des ressources créées par les parents, pour les parents, en collaboration avec des professionnels, sont mises en avant. Une mine d'information et d'éducation aux nouvelles formes de communication.</p>	<p>Tél. : 06 80 81 15 66            Courriel : <a href="mailto:parentslive.fr@gmail.com">parentslive.fr@gmail.com</a>            Site internet : <a href="http://parentslive.fr">parentslive.fr</a></p>
MÉDIAKIDS	<p><b>Médiakids est un média ludique et participatif qui met l'enfant au cœur de son projet.</b></p> <p>Recueillir sa parole et celle de sa famille pour ouvrir le débat. Ils questionnent la parentalité par le prisme de l'enfant. Qu'est ce que la vie de famille ?</p>	<p>Site internet : <a href="http://mediakids.fr">mediakids.fr</a></p>
LA BOX PROJET	<p><b>Média participatif en ligne et sur les ondes radios.</b></p>	<p>Site internet : <a href="http://boxprojets.fr">boxprojets.fr</a></p>

**NB :** Parents live, Mediakids et Box projet sont des actions de l'association La petite poussée ([lapetitepousee.com](http://lapetitepousee.com))



## LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT

### ✓ Maïeuticien / Sage-femme

Il ou elle vous accompagne tout long de la grossesse : de son diagnostic à l'accouchement et jusqu'au 7<sup>e</sup> jour de la vie du bébé.

### ✓ Pédiatre

Médecin spécialisé dans le suivi du développement et la prise en charge de toutes les maladies de l'enfant de la naissance à ses 18 ans.

Il peut également conseiller les parents au sujet de l'éducation, de l'hygiène alimentaire et de la prévention des accidents.

### ✓ Protection maternelle et infantile (PMI)

Le Conseil départemental propose un service d'accompagnement aux parents d'enfants de 0 à 6 ans.

Le ou la puériculteur.trice a un rôle d'accompagnement et de suivi post-natal. Il ou elle répond aux différentes questions que peuvent se poser les parents : allaitement, alimentation diversifiée, développement psychomoteur et croissance.

📍 **Protection Maternelle et Infantile • 2, place Michel de Montaigne - Eybens**

• **Tél. :** 06 74 92 09 58 ou 04 76 20 55 25 le lundi après-midi, mardi matin et jeudi après-midi.

• **Permanence puéricultrice :** lundi à partir de 14h à 16h et sur rendez-vous.

Consultations médicales gratuites sur rendez-vous.



### ✓ Hôpital couple enfant Centre Hospitalier Universitaire

Regroupe les activités de gynécologie obstétrique, de néonatalogie, de pédiatrie ainsi que de génétique et d'aide à la procréation.

📍 **Quai Yermoloff - La Tronche**

• **Tél. :** 04 76 76 75 75

## ✓ Centre de santé universitaire Université Grenoble Alpes

**Les étudiants des établissements universitaires grenoblois peuvent bénéficier** de consultations individuelles de médecine générale, de médecine du sport, du centre de planification et d'éducation familiale, de psychologie et de neurologie, de soins infirmiers, de conseils en diététique et pour les troubles alimentaires, de sophrologie et de relaxation. Les étudiants peuvent aussi bénéficier de consultations de groupe sans avance de frais.

📍 **Campus de Saint-Martin-d'Hères • 80 allée Ampère - Saint-Martin-d'Hères**

• **Tél. :** 04 76 18 79 79

• **Ouverture :** les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 17h et les mardis de 13h à 17h

📍 **Centre-ville de Grenoble • 10 rue de Vassieux-en-Vercors - Grenoble**

• **Tél. :** 04 76 82 40 70

• **Ouverture :** lundi 8h-17h - mardi de 13h30-17h

## ✓ Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique (RéPPOP38)

**Le RéPPOP participe au dépistage précoce des enfants et adolescents en surpoids et propose des prises en charges individualisées, encadrées par une équipe professionnelle pluridisciplinaire.**

📍 **16 rue du tour de l'eau - Saint-Martin-d'Hères**

• **Tél. :** 04 76 24 90 33

• **Courriel :** reppop38@mrsi.fr



## ✓ Diététicien.ne.s

**Spécialiste de la nutrition, le ou la diététicien.ne est un.e professionnel.le du secteur paramédical dont la mission est préventive autant que curative.** Il peut vous venir en aide pour : un problème de surpoids, d'obésité, de troubles du comportement alimentaire, de maigreur ou de diabète. Il établit un diagnostic et décide avec le patient des objectifs et des moyens pour retrouver un équilibre alimentaire.

## ✓ Centre de planification et d'éducation familiale Planning familial Échirolles-Eybens

**Lieu d'échange, de partage et d'information sur la contraception, la grossesse, l'Interruption volontaire de grossesse (IVG), les Infections sexuellement transmissibles (IST)** mais aussi plus globalement, sur la vie affective et relationnelle. En toute confidentialité, il est possible de parler sexualité, vie amoureuse, de son corps, de la relation à l'autre, de son couple, de sa famille, de parentalité, de violences conjugales ou familiales. Consultations médicales sur rendez-vous.

📍 **14, avenue des États Généraux - Échirolles**

- **Tél. :** 04 76 59 37 69
- **Courriel :** cpef.echirolles.eybens@leplanningfamilial38.org
- **Site internet :** [planning-familial.org/fr](http://planning-familial.org/fr)
- **Ouverture :** mardi et mercredi 9h-18h ; jeudi 9h-17h30



# : VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS : SOCIALES OU SCOLAIRES

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
ÉCOLES	<p><b>Les enseignant.e.s ainsi que la direction d'école peuvent prendre un temps pour échanger avec vous.</b>            N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous par le biais du cahier de liaison et / ou en contactant directement l'école concernée.</p>	<p>Retrouvez les coordonnées des différentes écoles <b>en page 22.</b></p>
COLLÈGE LES SAULES	<p><b>Le ou la professeur.e principal.e de votre enfant et le ou la Conseiller.ère pédagogique d'éducation (CPE) sont disponibles pour échanger avec vous.</b>            N'hésitez pas à demander un rendez-vous par le biais du carnet de correspondance et / ou en contactant directement le collège.</p> <p><b>AIDE AUX DEVOIRS AU COLLÈGE</b>            D'une durée indicative d'une heure, cet accompagnement éducatif est organisé tout au long de l'année scolaire, en fin de journée, après la classe, ou pendant les heures de permanence en journée, en fonction de la disponibilité des intervenants. Il est ouvert aux élèves volontaires. Les heures sont assurées par des enseignants, ou des conseillers principaux d'éducation ou des assistants d'éducation.</p>	<p><b>1 allée Martin Luther King - Eybens</b>  <b>Tél. : 04 76 40 07 31</b></p>



STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<p><b>ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ</b></p>	<p><b>L'accompagnement à la scolarité a pour objectifs de favoriser l'épanouissement des enfants et la réussite de leur scolarité mais aussi d'apporter un soutien aux familles.</b>            Pour cela, les enfants des classes élémentaires et collégiens bénéficient d'aides aux devoirs et d'apports culturels. Ils sont réunis en petits groupes en fonction de leurs âges/niveaux. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs et par une équipe de bénévoles qui partagent de bonnes pratiques.</p>	<p>Renseignement dans les Maisons des habitants ou au Point information jeunesse (PIJ), tarifs en fonction du quotient familial.  <b>Tél. : 04 76 60 76 07</b>  <b>Courriel : <a href="mailto:accueilmdh@eybens.fr">accueilmdh@eybens.fr</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MDH L'iliade</b> : 10, place des Condorcet - Eybens</li> <li>• <b>MDH Les Coulmes</b> : 10, place des Coulmes - Eybens</li> </ul> <p><i>Horaires d'ouverture : voir page 50</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Point Information Jeunesse</b> : 89, avenue Jean Jaurès - Eybens</li> </ul>
<p><b>SERVICE LOCAL DE SOLIDARITÉ, CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b></p>	<p><b>Accompagnement proposé par une assistante de service social ; c'est un.e professionnel.le</b> du secteur social ayant pour mission d'intervenir auprès des individus, des familles ou des groupes en difficulté de manière à les aider dans leur projet de réinsertion sociale ou de reprise de confiance en soi. Sa mission peut porter sur des thématiques familiales, financières, professionnelles, ou encore sanitaires, et son intervention peut porter sur des aspects matériels ou psychosociaux. Les assistant.e.s sociaux.ales assurent des permanences au sein des Maisons des habitants (MDH) à Eybens. Gratuit, sur rendez-vous auprès du service social de solidarité (SLS).</p>	<p><b>Service local de solidarités</b>  <b>31 rue Normandie Niemen - Échirolles</b>  <b>Tél. : 04 57 38 44 00</b>, le lundi après-midi, mardi matin et jeudi après-midi  <b>Courriel : <a href="mailto:tag.sls-echirolles@isere.fr">tag.sls-echirolles@isere.fr</a></b></p>

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<p><b>ASSOCIATION PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, CODASE</b></p> <p>À partir de 11 ans</p>	<p><b>Des éducateur.trice.s spécialisé.e.s peuvent intervenir auprès des jeunes</b> dans un accompagnement individuel et personnalisé mais aussi directement auprès des parents qui souhaitent un soutien dans l'éducation de leurs enfants / adolescents.</p>	<p><b>CoDASE – Equipe d'Eybens</b>  <b>89 avenue Jean Jaurès - Odysée Petite maison</b>  <b>Tél. : 06 87 55 54 07 / 06 88 67 42 09</b></p>
<p><b>ORTHOPHONISTE</b></p>	<p><b>Il ou elle est spécialisé.e dans l'évaluation et le traitement des troubles de la communication</b> liés à la voix, la parole et le langage, les troubles de l'oralité et de la déglutition ainsi que les troubles liés aux syndromes dégénératifs.</p>	<p>---</p>
<p><b>CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)</b></p>	<p><b>Une équipe pluridisciplinaire assure des consultations médico-psychologiques et sociales</b> pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CMP Enfants</b>  <b>41 av. du 8 mai 1945 - Saint-Martin-d'Hères</b>  <b>Tél. : 04 76 25 29 02</b></li> <li>• <b>CMP Dolto - Adulte</b>  <b>19, rue Jacques Anquetil - Saint-Martin-d'Hères</b>  <b>Tél. : 04 76 42 06 27</b></li> </ul>

## ∴ VOTRE ENFANT EST PORTEUR DE HANDICAP

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<b>MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)</b>	<b>Lieu d'accueil et d'information, la MDA met en œuvre les politiques "dépendance et handicaps" du Conseil départemental.</b> Elle est ouverte à tous les Isérois concernés par la perte d'autonomie ou par le handicap, mais aussi à leurs familles et aux professionnels chargés de les accompagner. Elle reçoit et informe toutes les personnes qui ont besoin d'une aide ou d'une prestation pour faire face à leur perte d'autonomie.	<b>15, avenue Doyen Louis Weil - Grenoble</b> <b>Tél. : 04 38 12 48 48</b> <b>Site internet : isere.fr/mda38</b> <b>Ouverture : du lundi au vendredi,</b> 8h30-12h30 et 13h30-17h30
<b>ACCUEIL EN CRÈCHE</b>	<b>L'accueil des enfants en situation de handicap est possible en crèche.</b> L'accueil sera étudié lors d'un rendez-vous avec le référent santé et accueil inclusif du service Petite enfance. Les besoins spécifiques et la prise en charge par les professionnels seront inscrits dans un Projet d'accueil individualisé (PAI).	<b>Relais petite enfance - Le Jardin des couleurs</b> <b>2, place Michel de Montaigne - Eybens</b> <b>Permanence téléphonique :</b> le lundi de 12h30 et 14h30 <b>Tél. : 04 76 41 18 32</b> <b>Courriel : infos-petite-enfance@eybens.fr</b> <b>Accueil sur rendez-vous : mardi 16h30-19h ;</b> jeudi 17h-19h ; vendredi 13h-16h



STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ		CONTACTS
<p><b>ACCUEIL SUR LE TEMPS SCOLAIRE (ÉLÉMENTAIRE ET COLLÈGE)</b></p>	<p><b>Les enfants en situation de handicap peuvent être scolarisés dans une Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).</b>            Une demande est à effectuer auprès de la Maison départementale de l'autonomie (MDA), puis votre enfant sera affecté dans l'une des classes ULIS du département en fonction de sa situation.            Si votre enfant est en situation de handicap moteur, il est possible qu'il soit accueilli dans la classe ULIS de l'école du Val. À ce titre il bénéficiera de temps d'inclusion avec les élèves de l'école et d'activités d'éducation physique et sportive, d'éducation à l'environnement, d'éducation artistique et culturelle adaptées. Par ailleurs, le collège Les Saules accueille aussi une classe ULIS.</p>		<p><b>Maison départementale de l'autonomie (MDA),            15, avenue Doyen            Louis Weil - Grenoble            Tél. : 04 38 12 48 48            Site internet : isere.fr/mda38            Ouverture : du lundi au vendredi,            8h30-12h30 et 13h30-17h30</b></p>
<p><b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS</b></p>	<p><b>PAUSE MÉRIDIENNE ET TEMPS PÉRISCOLAIRE* DU SOIR</b>  <b>Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis sur ces deux périodes.</b>            S'ils souffrent d'allergies, de problèmes de santé nécessitant la prise de médicaments, ou de régimes alimentaires spécifiques, il est nécessaire d'établir un Protocole d'accueil individualisé (PAI). Les modalités plus précises d'accueil sont définies avec le service périscolaire.</p>	<p><b>ACCUEIL DE LOISIRS**</b>  <b>l'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à tous les enfants,</b>            qu'ils soient en situation de handicap ou non. Les activités proposées peuvent faire l'objet d'adaptation en concertation avec l'équipe pédagogique.</p>	<p><b>*Mairie d'Eybens service Éducation            Tél. : 04 56 58 96 15</b>  <b>**Centre loisirs et culture            27 rue Victor Hugo - Eybens            Tél. : 04 76 24 22 32</b></p>



STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<p><b>IME LA CLÉ DE SOL (INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF) SESSAD</b></p>	<p><b>Le Pôle Enfance de l'APAJH38 LE SESSAD : SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE</b></p> <p>Le SESSAD accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans, en situation de handicap en favorisant leur inclusion et leur autonomie.</p> <p>L'accompagnement du SESSAD est adapté aux besoins de chaque enfant et comprend une équipe pluridisciplinaire.</p> <p><b>L'IME : INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET LA CLASSE EXTERNALISÉE</b></p> <p>L'IME accueille des enfants de 6 à 20 ans en situation de handicap afin de les accompagner en fonction de leurs besoins (éducatifs, pédagogiques, paramédicaux, psychologiques et médicaux). Les jeunes peuvent être accueillis au sein de l'IME ou en classe externalisée</p>	<p><b>Pôle Enfance, 1 rue de l'Industrie - Eybens</b> Tél. : 04 76 62 23 71 <b>Site internet :</b> apajh38.org <b>Ouverture :</b> du lundi au vendredi, de 8h à 17h <b>Modalité d'accès :</b> notification de la Maison Départementale de l'Autonomie, isere.fr/autonomie</p>
<p><b>CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP) SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)</b></p>	<p><b>Les CAMSP ont pour mission de dépister et de proposer une prise charge précoce des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.</b> Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans. Cette prise en charge par des équipes pluridisciplinaires est remboursée par la sécurité sociale.</p> <p><b>Les SESSAD apportent un soutien spécialisé aux enfants et adolescents</b> sous forme d'intervention ambulatoire destinée à répondre aux besoins et aux attentes d'enfants et adolescents en situation de handicap. Ce soutien peut s'organiser sur les lieux de scolarisation ou d'activités du jeune.</p>	<p><b>63 avenue de Poisat - Eybens</b> <b>Site internet :</b> <a href="https://arist.asso.fr">https://arist.asso.fr</a> <b>Tél. :</b> 04 76 24 00 10</p>

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<b>COMITÉ VALENTIN HAÛY DE L'ISÈRE</b>	<p><b>Les objectifs du Comité Valentin Haüy de l'Isère sont de sortir les personnes en situation de handicap visuel de leur isolement</b> et leur permettre d'acquérir l'autonomie nécessaire à la réussite de leur intégration sociale.</p>	<p>21 bis avenue Marcelin Berthelot - Grenoble Tél. : 04 76 87 83 82 Site internet : grenoble.avh.asso.fr</p>
<b>ASSOCIATION DES SOURDS DE GRENOBLE 38</b>	<p><b>Objectifs : favoriser l'épanouissement et l'autonomie des sourds et/ou malentendants,</b> par leur pleine participation dans la société. Promouvoir la Langue des Signes Française (LSF) ainsi que la culture sourde.</p>	<p>Chez Cap Berriat 21 rue du Boucher-de-Perthes - Grenoble site internet : asg38.fr Courriel : contact@asg38.fr</p>
<b>PARENTS ENSEMBLE 38</b>	<p><b>L'association regroupe des parents ayant un enfant porteur de handicap, quel que soit son âge.</b> Parents Ensemble peut permettre de rencontrer d'autres parents, pour aider à résoudre les petits problèmes du quotidien, donner des informations pour des choix plus importants, et simplement partager nos soucis et nos joies.</p>	<p>1, place de la commune - Échirolles Courriel : parentsensemble38@gmail.com</p>
<b>ASSOCIATION DÉPANN' FAMILLE</b>	<p><b>L'association propose un service de garde à domicile pour jeunes enfants ou pour enfants ou adolescents en situation de handicap.</b> Une aide financière est proposée par le CCAS d'Eybens. Par ailleurs, le service petite enfance intervient pour vous permettre de travailler ou honorer un rdv médical. Le service handicap permet aussi de vous soutenir par des temps de répit et propose un accompagnement à la parentalité à travers le dispositif Accompagnement éducatif et soutien à la famille (AESF). <i>Pour toute demande urgente, le répondeur téléphonique est relevé tous les soirs à 19h (sauf le samedi et veilles de jours fériés).</i></p>	<p>3 rue du grand Veymont - Fontaine Tél. : 04 76 46 87 27 entre 8h et 15h Site internet : depaann-familles.fr</p>

## VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE AU QUOTIDIEN

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
ASSOCIATION CONSOL'	<b>Conciergerie solidaire qui rend des services aux habitants et développe le lien social et la solidarité économique</b> en permettant à des personnes de retrouver une activité professionnelle. Elle propose deux types de services : un service "coup de main" (petit bricolage, aide au rangement, jardinage) ainsi qu'un service "repassage". Services payants.	<b>8 rue Pierre Mendès France - Eybens</b> Tél. : 07 68 36 39 19 <b>Courriel : info@consoleybens.fr</b> <b>Ouverture : les mardis, mercredis, jeudis</b>
ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE AUX FAMILLES DE L'ISÈRE (ADF38)	<b>ADF38 vous accompagne lorsqu'un évènement vient perturber l'équilibre de la famille</b> (grossesse, naissance, maladie, séparation, décès, insertion professionnelle), via une aide ponctuelle (entretien du logement, soutien éducatif). Participation financière en fonction du quotient familial. Service accessible selon critères définis par la Caisse d'Allocations Familiales.	<b>28, Boulevard des Frères Desaire Seyssinet-Pariset</b> Tél. : 04 76 33 66 33 <b>Courriel : accueil@adf38.fr</b>



# : ACCOMPAGNER LES FAMILLES

## ✔ Les Maisons des habitants (MDH)

**Les Maisons des habitants sont des structures de proximité, agréées par la Caisse d’allocations familiales, qui ont une vocation familiale et intergénérationnelle. Elles participent à l’animation de la vie sociale locale et œuvrent à favoriser l’accès aux droits, développer la cohésion sociale et la citoyenneté.**

Les Maisons des habitants sont ouvertes à toutes et tous, que vous ayez besoin de faire des démarches administratives, envie de participer à une activité, de monter un projet ou tout simplement de partager un moment convivial. Le CCAS d’Eybens et ses services sont accueillis dans les Maisons des habitants.

### Activités

**Le Centre social, accueilli au sein des Maisons des habitants, propose des activités régulières et des animations pour les familles et les adultes :**

sorties familles, ludothèque, récré des familles, mercredis créatifs, marche douce, scrabble, patchwork, etc. Des soirées festives sont également organisées : fête de rentrée, karaoké, soirée jeux... Il est aussi possible de venir proposer un projet, une activité et de vous faire accompagner dans sa réalisation.

### Services

**Les Maisons des habitants proposent de nombreux services** tels que l’écrivain.e public.que, des ateliers multimédias, des ateliers sociolinguistiques et des permanences : assistant.e.s sociaux.ales, avocat.e.s, droit “logement et cadre de vie”, etc. Vous pouvez aussi bénéficier d’un accompagnement portant sur l’accès aux droits (aides financières, tarification solidaire TAG, logement social...).

## + D’INFOS

### i Maisons des habitants (MDH)

- Tél. : 04 76 60 76 07 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin) • Courriel : [accueilmdh@eybens.fr](mailto:accueilmdh@eybens.fr)
- **Maison des habitants les Coulmes (Maisons Neuves)** • 10, place des Coulmes • Eybens  
Horaires d’ouverture : lundi : 9h-12h ; mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h30 ; jeudi : 14h-17h30 ;
- **Maison des habitants l’Iliade (Ruies)** • 10, place Condorcet • Eybens  
Horaires d’ouverture : lundi, mercredi et vendredi : 14h-17h30 ; mardi : 9h - 12h et 14h-17h30 ; jeudi : 14h-19h

## : AUTRES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ	CONTACTS
<b>ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE AUX FAMILLES DE L'ISÈRE (ADF38)</b>	<b>ADF38 vous accompagne lorsqu'un évènement vient perturber l'équilibre de la famille</b> (grossesse, naissance, maladie, séparation, décès, insertion professionnelle), via une aide ponctuelle (entretien du logement, soutien éducatif). Participation financière en fonction du quotient familial. Service accessible selon critères définis par la Caisse d'Allocations Familiales.	<b>28 boulevard des Frères Desaire Seyssinet-Pariset Tél. : 04 76 33 66 33 Courriel : <a href="mailto:accueil@adf38.fr">accueil@adf38.fr</a></b>
<b>FRANCE VICTIMES GRENOBLE</b>	<b>L'association offre un lieu d'écoute et de parole</b> afin d'apporter un soutien moral, psychologique et juridique aux victimes de délits, d'agressions et/ou de violences.	<b>26 rue Colonel Dumont - Grenoble Tél. : 04 76 46 27 37 Ouverture : du lundi au vendredi, 9h-12h et 13h-17h Permanence : les jeudis 14h-17h à la Gendarmerie d'Eybens (1 rue Charles Piot), 04 76 25 43 93</b>



# Le Violentomètre

Cet outil vous permet d'évaluer si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violence.

LUI/ELLE...	TOI...	LUI/ELLE...	TOI...
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	PROFITE	T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE
Accepte tes amies, amis et ta famille		Pète les plombs lorsque quelque chose lui déplaît	
A confiance en toi		Menace de se suicider à cause de toi	
Est content quand tu te sens épanouie		Menace de diffuser des photos intimes de toi	
S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	VIGILANCE, DIS STOP !	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	
Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose		Te touche les parties intimes sans ton consentement	
Rabaisse tes opinions et tes projets		T'oblige à avoir des relations sexuelles	
Se moque de toi en public		Te menace avec une arme	
Est jaloux et possessif en permanence			
Te manipule			
Contrôle tes sorties, habits, maquillage			
Fouille tes textos, mails, applis			
Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes			
T'isole de ta famille et de tes proches			
T'oblige à regarder des films pornos			

Outil de prévention adapté par le Centre Hubertine Auclert à la demande du Conseil Régional d'Île-de-France, le violentomètre a été conçu fin 2018 par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Mairie de Paris.

## : SITES RESSOURCES NATIONAUX : ET NUMÉROS D'URGENCE

### Allo parents bébés

Écouter, soutenir et orienter les parents inquiets, de la grossesse aux trois ans de l'enfant.

- **Tél.** : 0 800 00 34 56 du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h
- **Site internet** : enfance-et-partage.org

### Stop maltraitance

Numéro vert anonyme et gratuit pour parler d'une situation de maltraitance.

- **Tél.** : 0 800 05 12 34 du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h
- **Site internet** : enfance-et-partage.org

### Cyberharcèlement

Numéro vert gratuit.

- **Tél.** : 3018 7/7 jours, 9h-23h

### Non au harcèlement

Numéro vert gratuit.

- **Tél.** : 3020 du lundi au vendredi 9h-20h, samedi 9h-18h, sauf jours fériés

### Phare enfants - parents

Dispositif de prévention du mal-être et du suicide des jeunes.

- **Tél.** : 01 43 46 00 62 du lundi au vendredi 10h-17h
- **Site internet** : phare.org
- **Courriel** : cavaoupas@phare.org

### Fil santé jeunes 12-25 ans

Dispositif de prévention répondant aux questions de santé physique, mentale et sociale pour les 12-25 ans.

- **Tél.** : 0 800 235 236, service anonyme et gratuit
- **Site internet** : filsantejeunes.com



### Allo écoute ados

Ecoute anonyme et confidentielle pour les adolescents.

- **Tél.** : 06 12 20 34 71 du lundi au vendredi de 17h à 20h (rappel possible)
- **Site internet** : alloecouteado.org

### Tous mobilisés pour les familles en situation de handicap

Accompagner les familles en les aidant à trouver des solutions concrètes pour organiser leur quotidien.

- **Tél.** : 0 805 035 800
- **Site internet** : handicap.paris.fr



## Tabac info service

Numéro gratuit.

- **Tél.** : 39 89
- **Site internet** :  
tabac-info-service.fr

## Alcool info service

Coût d'un appel local.

- **Tél.** : 0 980 980 930 7j/7  
de 8h à 2h
- **Site internet** :  
alcool-info-service.fr

## Drogues info service

Numéro gratuit.

- **Tél.** : 0 800 23 13 13 7j/7  
de 8h à 2h
- **Site internet** :  
drogues-info-service.fr



## Numéros d'urgence

- **Urgences** : 112 (numéro européen)
- **SAMU, urgences médicales** : 15
- **Médecin de garde** : 116 117
- **SOS médecins** : 04 38 701 701 7j/7,  
sosmedecins-grenoble.fr
- **Centre antipoison** : 04 72 11 69 11
- **Police** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Urgence des personnes malentendantes** : 114  
(par sms, tchat ou visio')
- **SAMU social** : 115
- **Enfance en danger** : 119  
ou 116111 (numéro européen)
- **Stop Maltraitance** : 0 800 05 12 34
- **Enfant disparu** : 116 000
- **Violences conjugales** : 39 19
- **Urgences pédiatriques** :  
04 76 76 65 18, 04 76 76 75 75
- **Souffrance et prévention du suicide** : 31 14 - 24h/24 7j/7
- **Croix Rouge Écoute** :  
08 00 85 88 58 - 7j/7



## ⋮ MES NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## ⋮ MON AGENDA

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES\*

\*SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ULTÉRIEURES.

Les enfants scolarisés à Eybens dépendent de l'académie de Grenoble qui fait partie de la zone A.

ANNÉE	VACANCES	DATES
2024	Hiver	Samedi 17/02 au lundi 4/03
	Printemps	Samedi 13/04 au lundi 29/04
	Pont de l'ascension	Du mercredi 8/05 au lundi 13/05
	Vacances d'été	Samedi 6/07
	Rentrée scolaire	Lundi 2/09
	Automne	Samedi 19/10 au lundi 4/11
	Noël	Du 21/12 au lundi 6/01/2025
2025	Hiver	Samedi 22/02 au lundi 10/03
	Printemps	Samedi 19/04 au lundi 5/05
	Pont de l'ascension	Du mercredi 28/05 au lundi 02/06
	Vacances d'été	Samedi 5/07
	Rentrée scolaire	Lundi 1/09
	Automne	Samedi 18/10 au lundi 3/11
	Noël	Samedi 20/12 au lundi 5/01/2026

**NB :** le départ en vacances a lieu après la classe. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir.  
La reprise des cours a lieu le matin du jour indiqué.



**GRANDIR À EYBENS**

Septembre 2024

*Ce guide a été réalisé dans le cadre du Réseau éducation par le pôle éducatif, social et culturel et le service Communication de la ville d'Eybens. Ce document est mis à jour annuellement sur le site de la ville :*

**[eybens.fr](http://eybens.fr)**